



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

SAISON
**23
24**

RÈGLEMENT COMPÉTITIONS KARATÉ

I. LES VALEURS SPORTIVES	6
II. SCHEMAS DE SYNTHESE DES ETAPES QUALIFICATIVES & DES INSCRIPTIONS EN LIGNE	7
III. COMPETITIONS NATIONALES NON QUALIFICATIVES.....	13
IV. SYSTEME DE TABLEAU DE COMPETITION 1ERE ET 2EME DIVISION SANS REPECHAGE (EXEMPLE AVEC 23 ATHLETES).....	14
V. SYSTEME DE TABLEAU DE COMPETITION AVEC REPECHAGE	15
VI. TABLEAUX DES CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS.....	16
VII. LES DIFFERENTS ACTEURS - RÔLES ET RESPONSABILITES.....	19
ARTICLE 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	19
ARTICLE 2. LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE.....	19
ARTICLE 3. LES ORGANISMES TERRITORIAUX.....	20
a. Les comités départementaux.....	21
b. Les zones interdépartementales.....	22
c. Les ligues régionales.....	22
ARTICLE 4. LES CLUBS.....	22
a. Le certificat médical.....	22
ARTICLE 5. L'ARBITRAGE	23
ARTICLE 6. LE MEDICAL.....	23
ARTICLE 7. LA COMMUNICATION	23
ARTICLE 8. LES COMPETITEURS.....	24
ARTICLE 9. LES CADRES TECHNIQUES.....	25
ARTICLE 10. LES COACHES.....	25
VIII. REGLES GENERALES & DEROULEMENT DES COMPETITIONS	26
ARTICLE 11. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS.....	26
ARTICLE 12. CONTRÔLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE	27
a. Epreuve kata.....	27
b. Epreuve combat.....	27
ARTICLE 13. LES TENUES DES OFFICIELLES ET DES ATHLETES.....	29
ARTICLE 14. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT ET DES PRESTATIONS EN KATA	29
ARTICLE 15. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE.....	30
ARTICLE 16. LES ENTENTES SPORTIVES.....	33
ARTICLE 17. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR	33

ARTICLE 18. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION.....	35
a. Catégories minimales, cadets, juniors et seniors.....	35
b. Catégorie vétérans.....	37
ARTICLE 19. LES TETES DE SERIES.....	37
a. Coupes de France « katas et combats » cadets-juniors-espoirs (combat)-seniors.....	38
b. Championnats de France « katas et combats ».....	38
IX. TYPES DE COMPETITIONS.....	40
ARTICLE 20. CHAMPIONNATS DE FRANCE, CHAMPIONNATS REGIONAUX, CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX.....	40
a. Les conditions générales de participation.....	40
b. Les étapes qualificatives.....	40
c. Les tableaux de compétitions (qualifications et classements).....	40
d. Les athlètes qualifiés.....	41
e. Les modalités et le déroulement pour l'épreuve kata.....	41
ARTICLE 21. COUPES DE FRANCE ET OPEN DE FRANCE NORIS.....	42
a. Les conditions pour participer aux coupes de France (combat & kata) et à l'open de France Noris (combat).....	42
b. Les modalités et le déroulement.....	42
ARTICLE 22. COMPETITIONS PAR EQUIPE – EPREUVES COMBAT ET KATA.....	42
a. Les conditions pour participer aux épreuves par équipes.....	42
b. La composition des équipes.....	43
ARTICLE 23. COUPES DE FRANCE ZONES NORD ET SUD.....	44
a. Les conditions pour participer.....	44
b. Les modalités et le déroulement.....	44
ARTICLE 24. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES PAR EQUIPES.....	46
a. Les conditions pour participer.....	46
b. Les modalités et le déroulement.....	46
ARTICLE 25. - COUPE DE FRANCE PUPILLES ET BENJAMINS.....	48
COUPE DE LA LIGUE REGIONALE 1ERE ET 2EME DIVISION PUPILLES ET BENJAMINS.....	48
OPEN DE LA LIGUE REGIONALE PUPILLES ET BENJAMINS.....	48
COUPE DEPARTEMENTALE PUPILLES ET BENJAMINS.....	48
a. Les conditions pour y participer.....	48
b. Les étapes qualificatives.....	48
c. Les modalités et le déroulement.....	49

X. COMPETITIONS PARTICULIERES EN KARATE	50
ARTICLE 26. COUPE DE FRANCE DES CORPORATIONS INTERGENERATIONNELLES KATA - COMBAT.....	50
a. Epreuve individuelle.....	50
b. Epreuve par équipe.....	51
ARTICLE 27. CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS PAR EQUIPE KATA & COMBAT....	52
a. Conditions de participation	52
b. Déroulement de la compétition	54
c. Organisation des compétitions.....	54
d. Les catégories d'âge et de poids.....	54
e. Organisation de la compétition kumite.....	55
f. Organisation de la compétition kata.....	57
g. Liste de kata	58
ARTICLE 28. COMPETITIONS BODY-KARATE.....	59
a. Championnat de France individuel et équipe.....	59
b. Open free style body karaté par équipe.....	62
ARTICLE 29. CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-KARATE (KATA-COMBAT)	65
a. Introduction	65
b. Lieu	65
c. Préparation	66
d. Aire de compétition.....	66
e. Tenue officielle.....	67
f. Les kumités.....	69
g. Catégories et niveaux de classification	69
h. Règlementation et catégories de handicap pour les championnats de France	70
i. Disposition de l'aire de compétition.....	71
ARTICLE 30. OPEN DES JEUNES (AUX NIVEAUX DES TERRITOIRES).....	72
a. Les conditions pour y participer.....	72
b. Les modalités et le déroulement.....	72
ARTICLE 31. COUPES COMBINEES KATA-COMBAT (AU NIVEAU DES TERRITOIRES)	76
a. Epreuves individuelles & équipes minimales-cadets-juniors-seniors	76
b. Epreuve individuelle poussins - pupilles - benjamins.....	78
c. Listes des katas - compétitions combinées dans les territoires.....	80
XI. PROTECTIONS & TENUES SPORTIVES REGLEMENTEES	81
ARTICLE 32. PROTECTION DE COMBAT.....	81

ARTICLE 33. TENUE SPORTIVE REGLEMENTEE DE COMBAT	82
XII. MARQUAGE	83
XIII. ANNEXES.....	84
ARTICLE 34. LISTE DES KATAS.....	84
ARTICLE 35. LISTE NON EXHAUSTIVE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE	86
ARTICLE 36. EXEMPLES DE FORMULES DE COMPETITIONS D'ANIMATIONS NON OFFICIELLES	87
a. Le relai des maîtres.....	89
b. Coupe du petit samouraï	91
c. Les kimonos d'or.....	94
d. Le challenge des jeunes	99
XIV. AUTORISATION PARENTALE.....	103
XV. REGLEMENTATION DU DISPOSITIF DE COACHING.....	103
XVI. REGLEMENT KARATE-MIX	103
XVII. REGLEMENT KARATE CONTACT & KARATE FULL CONTACT	103

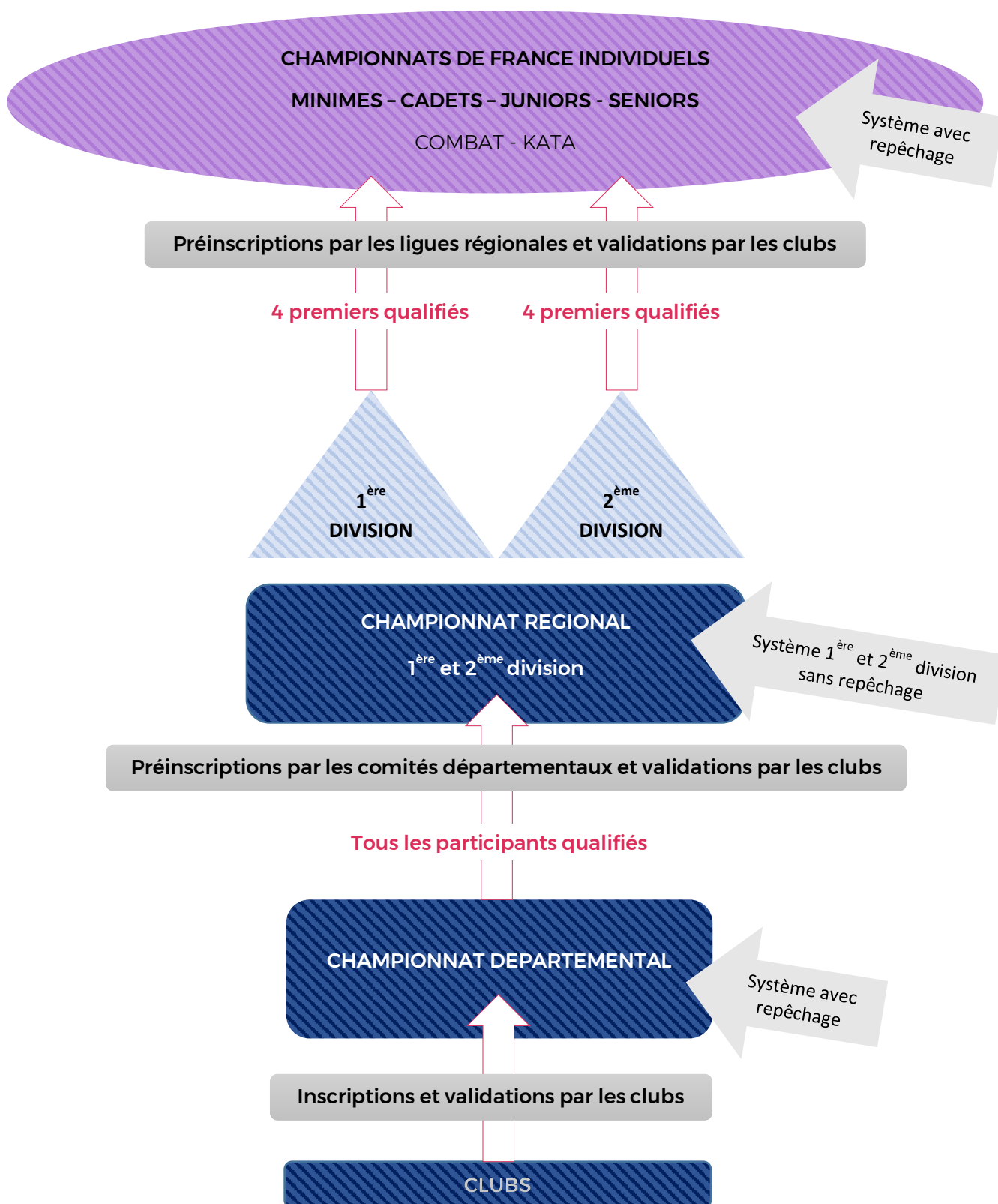
I. LES VALEURS SPORTIVES

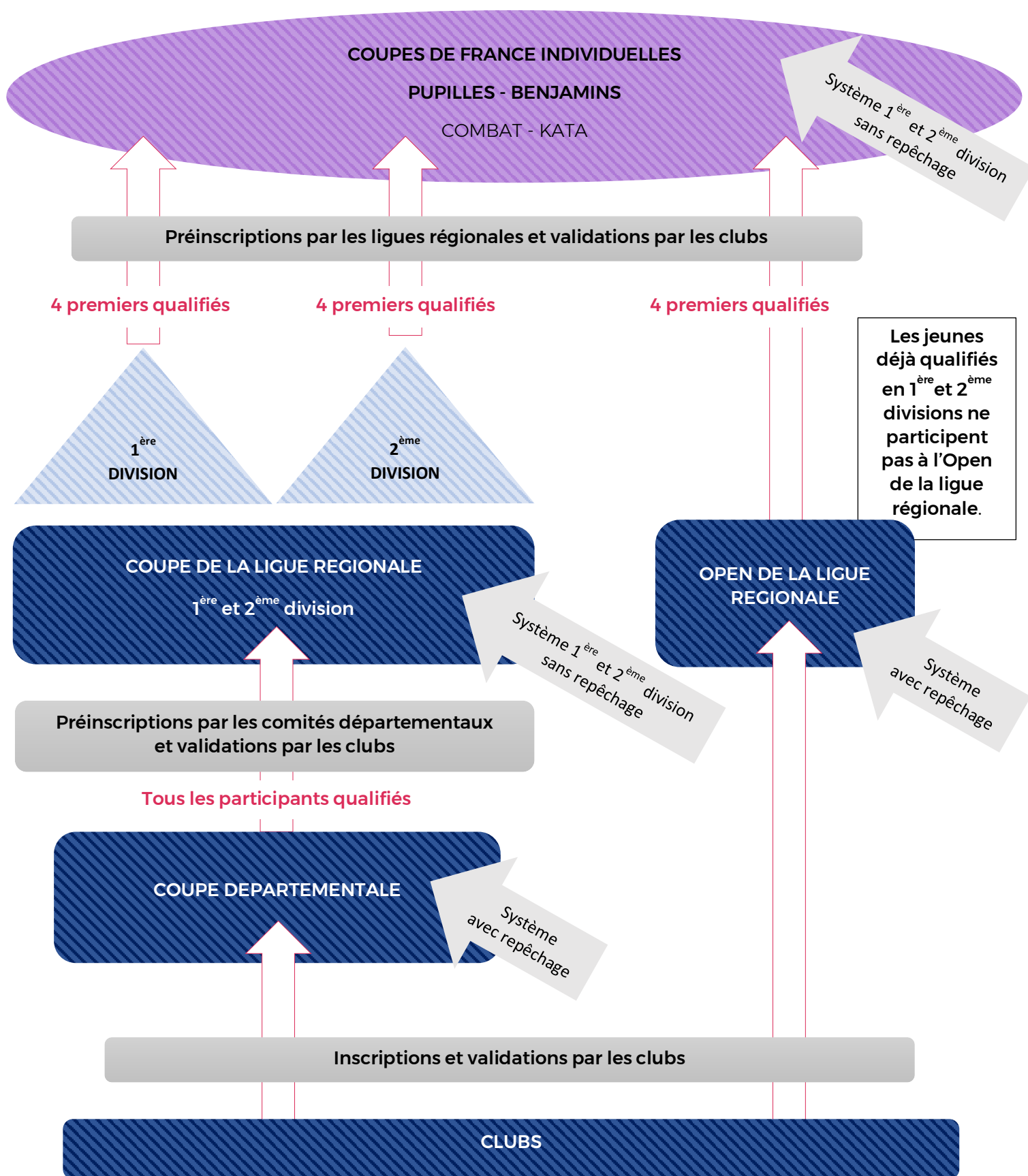
Le règlement qui vous est proposé récapitule les modalités d'organisation des compétitions de karaté et le rôle de chacun des responsables de leur mise en œuvre. Les compétitions sont organisées de manière à ce que les participants y trouvent à la fois un vrai plaisir et un grand intérêt sportif.

Mais eux-mêmes doivent aussi en être des acteurs exemplaires en faisant preuve d'esprit sportif, c'est-à-dire :

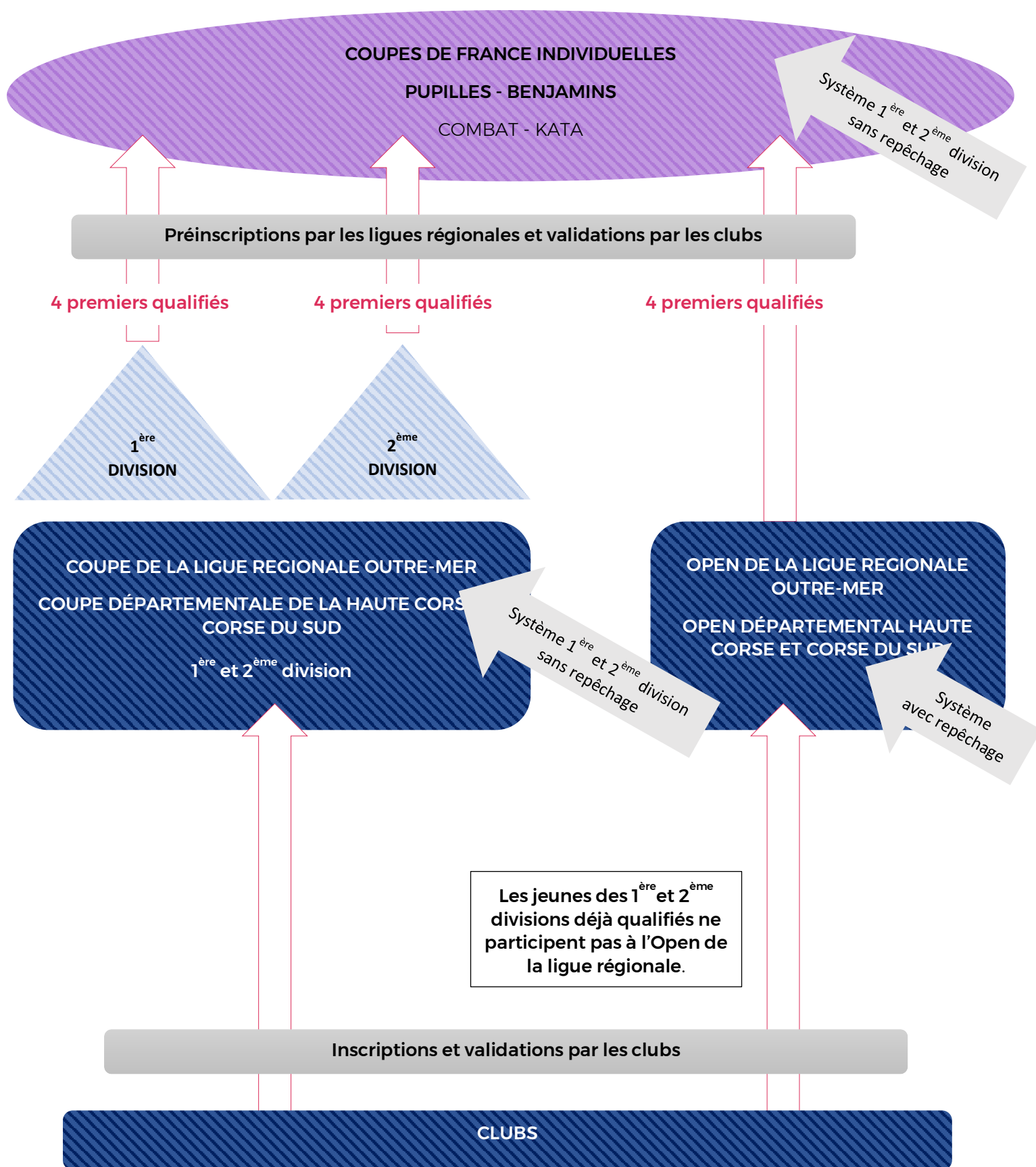
1. D'abord et avant tout observer strictement tous les règlements et ne jamais chercher à commettre délibérément une faute ;
2. Respecter les officiels et les arbitres dont la présence s'avère essentielle à la tenue de toute compétition. Les officiels et les arbitres ont un rôle difficile et ingrat à jouer. Ils méritent le respect de tous ;
3. Accepter toutes les décisions des arbitres sans jamais mettre en doute leurs intégrités ;
4. Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite ;
5. Accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser l'adversaire ;
6. Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire ;
7. Vouloir se mesurer à un opposant dans l'équité, compter sur son seul talent et ses habilités pour tenter d'obtenir la victoire ;
8. Refuser de gagner par des moyens illégaux et par la tricherie ;
9. Garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi, refuser que la violence verbale ou physique prenne le dessus.

II. SCHEMAS DE SYNTHESE DES ETAPES QUALIFICATIVES & DES INSCRIPTIONS EN LIGNE

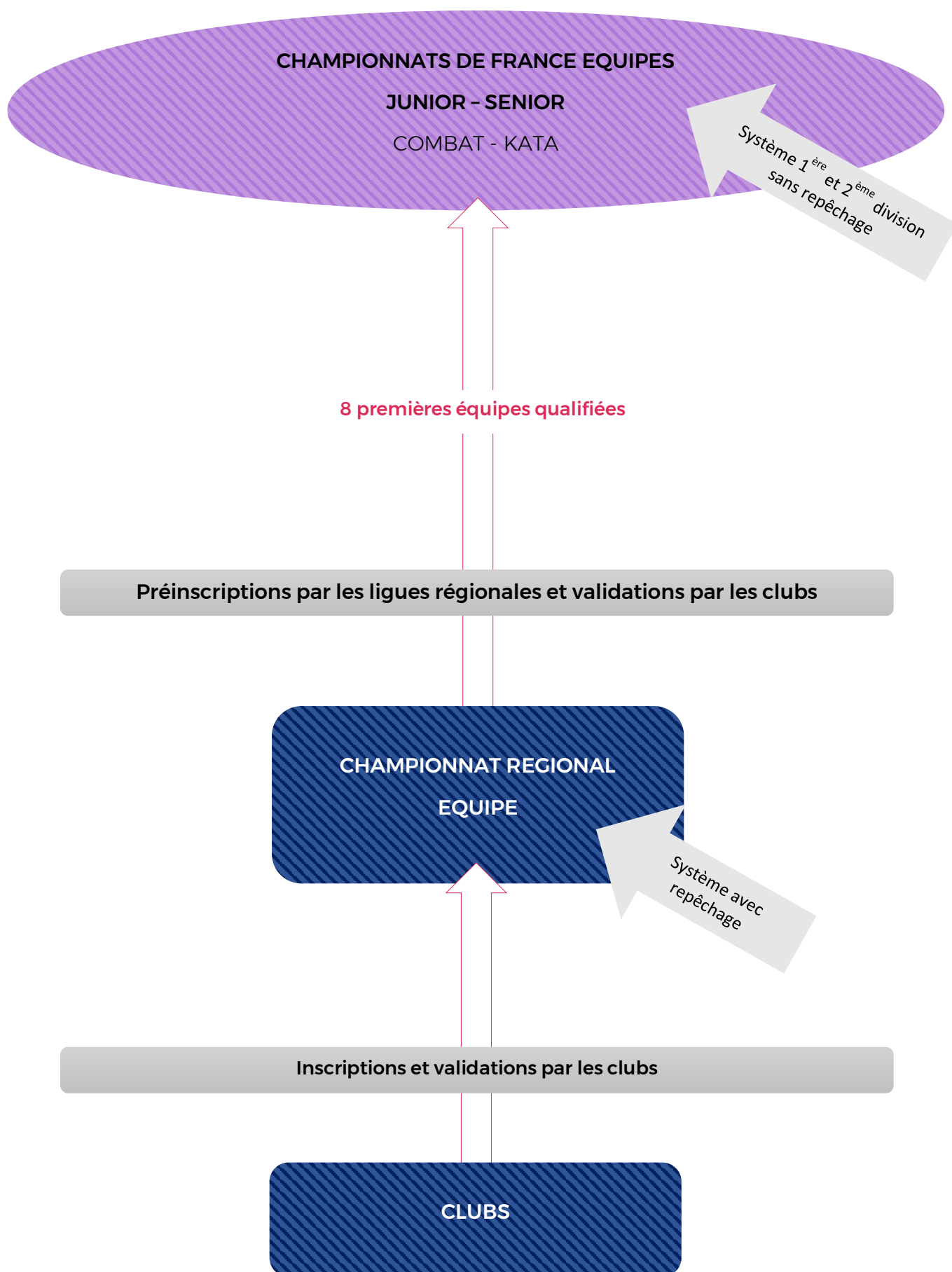


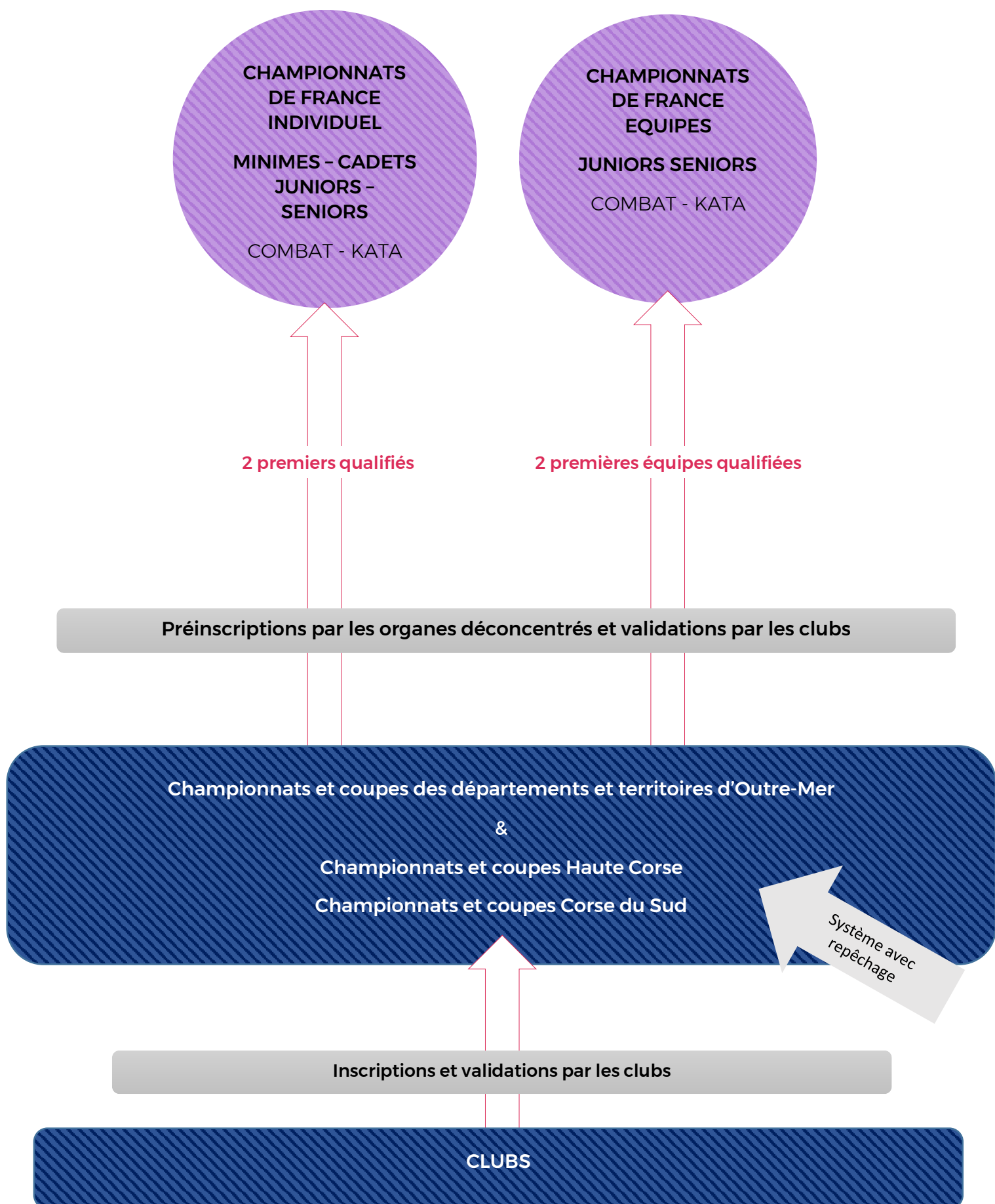


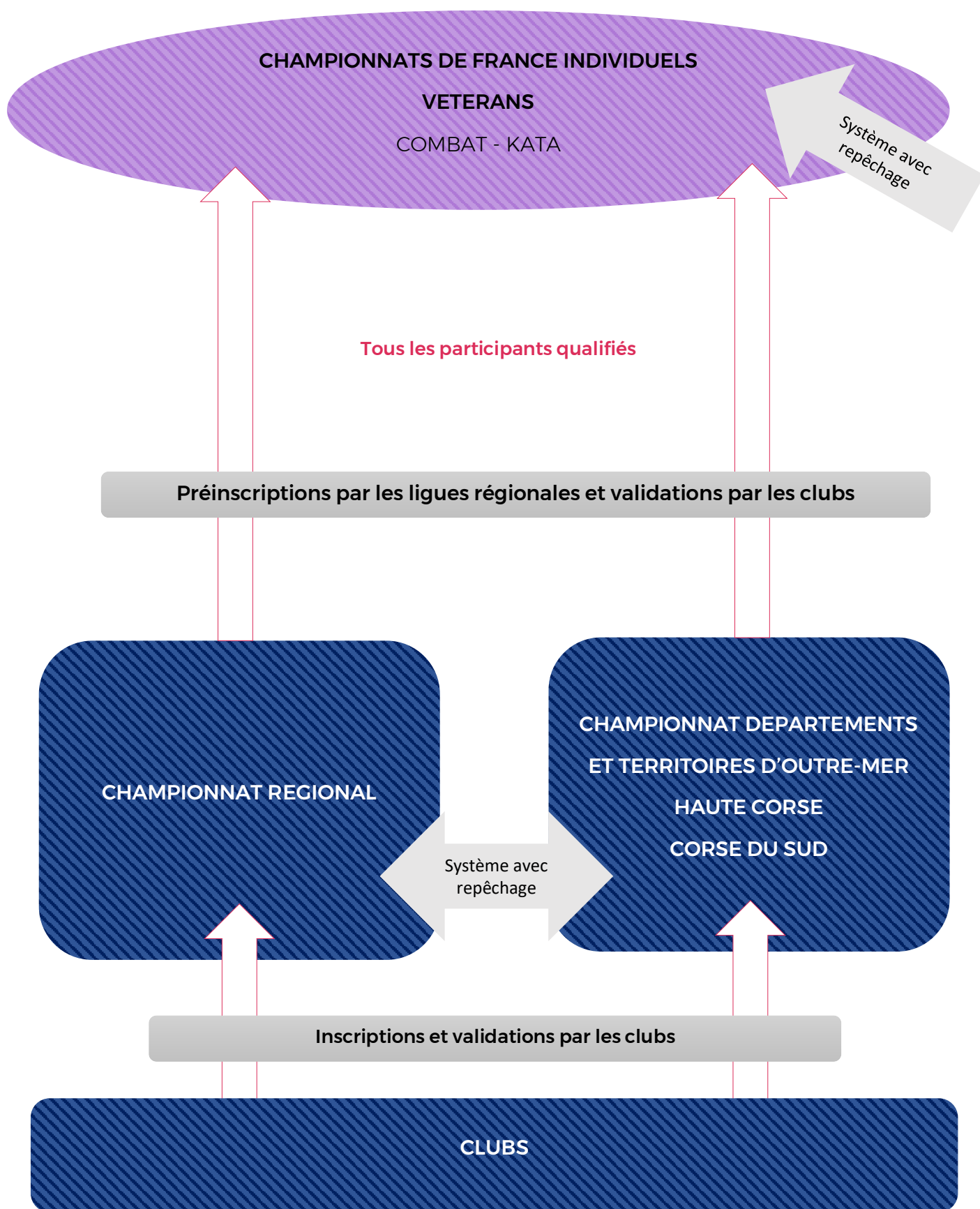
Modalités et droits d'inscriptions :
Références au chapitre VIII, article 11



Modalités et droits d'inscriptions :
Références au chapitre VIII, article 11

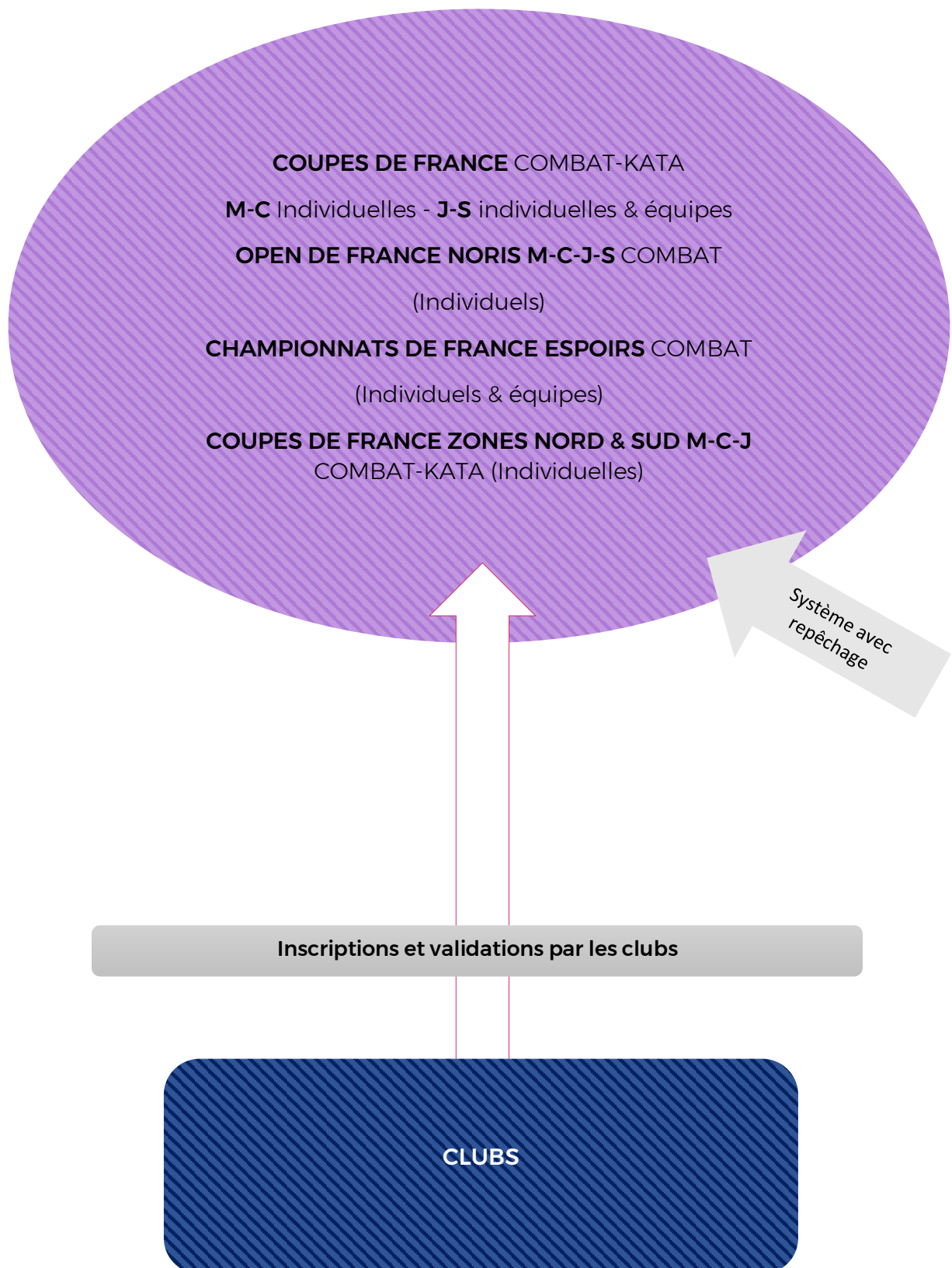






Modalités et droits d'inscriptions :
Références au chapitre VIII, article 11

III. COMPETITIONS NATIONALES NON QUALIFICATIVES



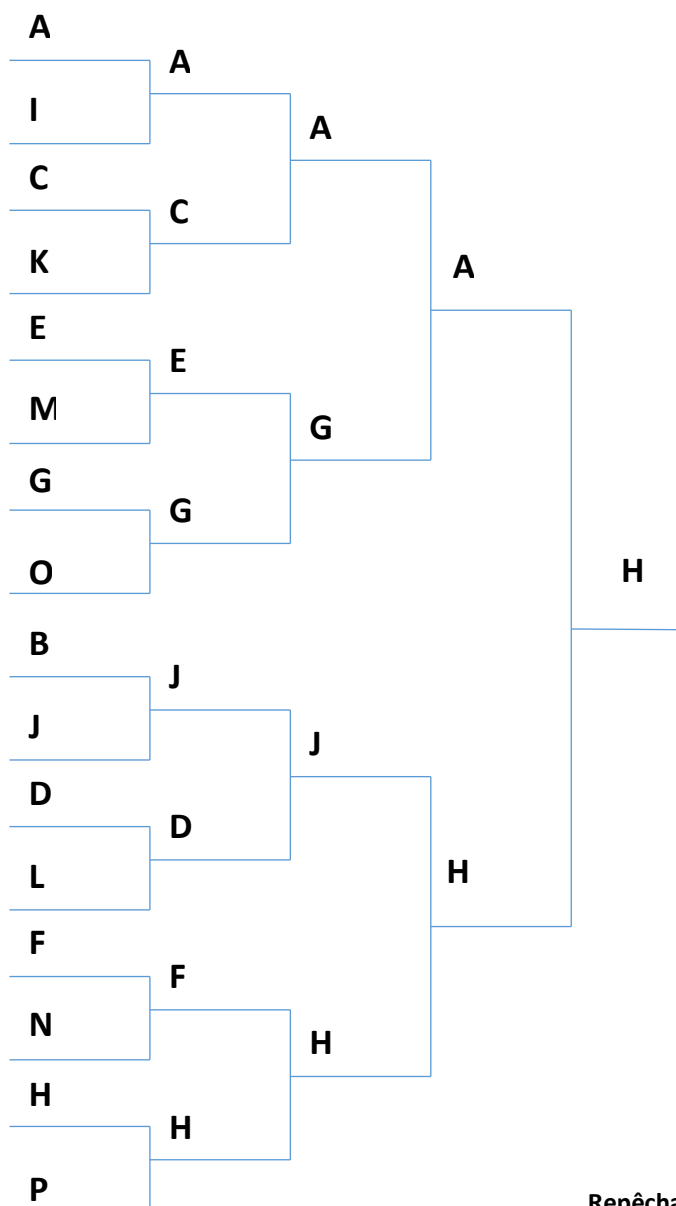
IV. SYSTEME DE TABLEAU DE COMPETITION 1ERE ET 2EME DIVISION SANS REPECHAGE (EXEMPLE AVEC 23 ATHLETES)

Les vainqueurs du 1er combat en 1ère division					Les perdants du 1er combat en 2ème division						
Tableau 1					Tableau 2						
KYLIAM	KYLIAM					LEE	LEE				
BASTIEN							LYVAN				
		KYLIAM									
LORIS	LORIS					LEE					
			KYLIAM								
LORIS					ADRIEN		ROBIN		BRUNO		
ESTEBAN	ESTEBAN								ROBIN		
ERWAN	IVAN	ESTEBAN									
IVAN				MARIO	AMIR						
	YASSINE				AMIR						
YASSINE											
		YASSINE									
	ETHAN										
ETHAN			MARIO								
	GWENAEEL										
GWENAEEL											
		MARIO									
SEBASTIEN	MARIO										
MARIO											

Tableau de 2ème division (Les athlètes du tableau 1 et 2 ayant perdu leur 1er combat sont de nouveau tirés au sort par le logiciel)

Tableau de 2ème division					Classement 1ère division					Classement 2ème division				
CYRIL	CYRIL													
ELIE														
		CYRIL												
LYVAN	BRUNO					1 - AMIR					1 - CYRIL			
BRUNO			CYRIL			2 - MARIO					2 - BASTIEN			
						3 - KYLIAM					3 - VALENTIN			
VALENTIN	VALENTIN					3 - ADRIEN					3 - SIMON			
		VALENTIN												
SEBASTIEN	SEBASTIEN													
				CYRIL										
	BASTIEN													
BASTIEN														
		BASTIEN												
	LORIS													
LORIS			BASTIEN											
ETHAN	SIMON													
SIMON														
		SIMON												
ERWAN	ERWAN													
GWENAEEL														

V. SYSTEME DE TABLEAU DE COMPETITION AVEC REPECHAGE



Classement

1 : H

2 : A

3 : J

3 : G

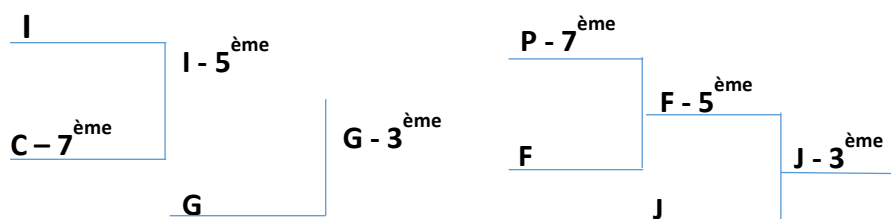
5 : F

5 : I

7 : P

7 : C

Repêchage des athlètes ayant été battu par les 2 finalistes



VI. TABLEAUX DES CATEGORIES D'AGES ET DE POIDS

Catégories d'âges de mini-poussins à benjamins				
Individuels	Mini poussins 4 – 5 ans	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans
Masculins féminines	Nés en 2019 - 2018	Nés en 2017 - 2016	Nés en 2015 - 2014	Nés en 2013 - 2012

Catégories de poids de mini-poussins à benjamins				
	Mini poussins 4 – 5 ans	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans
Féminines				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	35 kg et +	-40 kg	-45 kg	-50 kg
		40 kg et +	45 kg et +	50 kg et +
Masculins				
	-20 kg	-20 kg	-25 kg	-30 kg
	-25 kg	-25 kg	-30 kg	-35 kg
	-30 kg	-30 kg	-35 kg	-40 kg
	-35 kg	-35 kg	-40 kg	-45 kg
	-40 kg	-40 kg	-45 kg	-50 kg
	40 kg et +	-45 kg	-50 kg	-55 kg
		45 kg et +	50 kg et +	55 kg et +

Catégories d'âges de minimes à seniors				
Minimes 12 – 13 ans	Cadets 14 – 15 ans	Juniors 16 – 17 ans	Espoirs 18 – 19 – 20 ans	Seniors 18 ans et +
Nés en 2011 - 2010	Nés en 2009 - 2008	Nés en 2007- 2006	Nés en 2005-2004-2003	Nés en 2005 et avant

Catégories de poids de minimes à seniors				
Minimes 12 – 13 ans	Cadets 14 – 15 ans	Juniors 16 – 17 ans	Espoirs 18 – 19 – 20 ans	Seniors 18 ans et +
Féminines				
-35 kg				
-40 kg	-47 kg	-48 kg	-50 kg	-50 kg
-45 kg	-54 kg	-53 kg	-55 kg	-55 kg
-50 kg	-61 kg	-59 kg	-61 kg	-61 kg
-55 kg	61 kg et +	-66 kg	-68 kg	-68 kg
55 kg et +		66 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
-35 kg				
-40 kg				
-45 kg	-52 kg	-55 kg	-60 kg	-60 kg
-50 kg	-57 kg	-61 kg	-67 kg	-67 kg
-55 kg	-63 kg	-68 kg	-75 kg	-75 kg
-60 kg	-70 kg	-76 kg	-84 kg	-84 kg
-65 kg	70 kg et +	76 kg et +	84 kg et +	84 kg et +
65 kg et +				

Catégories d'âges des vétérans				
Individuels	Vétérans 1 35 – 45 ans	Vétérans 2 46 – 55 ans	Vétérans 3 56 – 65 ans	Vétérans 4 66 ans et +
Masculins Féminines	Nés entre 1978 et 1988	Nés entre 1968 et 1977	Nés entre 1958 et 1967	Nés en 1957 et avant

Catégories de poids des Vétérans				
	Vétérans 1 35 – 45 ans	Vétérans 2 46 – 55 ans	Vétérans 3 56 – 65 ans	Vétérans 4 66 ans et +
Féminines				
	-55 kg	-55 kg	-55 kg	-55 kg
	-61 kg	-61 kg	-61 kg	-61 kg
	-68 kg	-68 kg	-68 kg	-68 kg
	68 kg et +	68 kg et +	68 kg et +	68 kg et +
Masculins				
	-67 kg	-67 kg	-67 kg	-67 kg
	-75 kg	-75 kg	-75 kg	-75 kg
	-84 kg	-84 kg	-84 kg	-84 kg
	84 kg et +	84 kg et +	84 kg et +	84 kg et +

VII. LES DIFFERENTS ACTEURS - RÔLES ET RESPONSABILITES

ARTICLE 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration valide le règlement des compétitions et le règlement d'arbitrage.

En conséquence, sans l'autorisation expresse du Président de la fédération, aucune association membre de la fédération ne pourra organiser une compétition sous l'appellation :

- Challenge mondial, international, national, régional, interdépartemental ou départemental ;
- Coupe mondiale, internationale, nationale, régionale, interdépartementale ou départementale ;
- Open mondial, international, national, régional, interdépartemental, ou départemental.

Ou toutes autres appellations désignant une compétition internationale, nationale, régionale, interdépartementale, ou départementale.

ARTICLE 2. LA COMMISSION SPORTIVE NATIONALE

Elle est composée de la responsable du service compétitions et des organisations sportives, du directeur technique national de la fédération et/ou de son représentant assistés :

- D'un élu du bureau exécutif fédéral ;
- Du responsable national de l'arbitrage ;
- Du responsable des équipes de France.

La commission sportive nationale établit et propose pour validation au Président fédéral et au bureau exécutif :

- La dénomination des compétitions ;
- Le calendrier fédéral des compétitions et les sites de déroulement des compétitions ;
- Le cahier des charges à appliquer du début à la fin des compétitions.

Administration des compétitions :

Avant chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Réceptionne les inscriptions des qualifiés effectuées en ligne ;
- Réceptionne les demandes de hors quotas, après validation de la Direction Technique Nationale ;

- Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries, en présence, le cas échéant, d'une personne représentant la Direction Technique Nationale ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède le cas échéant à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;
- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, le service compétition de la Fédération :

- Constitue un dossier complet de la compétition et procède à l'archivage.

ARTICLE 3. LES ORGANISMES TERRITORIAUX

Le comité départemental, la zone interdépartementale, la ligue régionale

Avant chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Réceptionne les inscriptions des compétiteurs ;
- Enregistre les compétiteurs et établit les listes d'engagés ;
- Procède au tirage au sort de chaque catégorie, en tenant compte des têtes de séries ;
- Emmène à la compétition : les tableaux, les listes d'engagés pour l'affichage et le contrôle, et le dossier des feuilles d'engagement en cas de litige.

Au cours de chaque compétition, un responsable désigné par l'organisateur :

- Assure le bon déroulement de la compétition, depuis le début de la pesée jusqu'à la fin du protocole ;
- Assure le suivi du/des services d'accueil et de sécurité ;
- Assure le contrôle des passeports, la régularité de la pesée et de l'inscription aux tableaux de compétitions ;
- Procède à l'affichage des tableaux de compétition pour chaque catégorie, avant la compétition et au cours du déroulement de celle-ci ;
- Gère l'administration de la compétition ;
- Assure au nom de la fédération le respect de la réglementation ;
- Intervient pour prévenir et régler les éventuels conflits ;

- Organise le protocole des remises des médailles.

Après chaque compétition, un responsable administratif désigné par l'organisateur :

- Constitue un dossier complet de la compétition ;
- Préinscrit en ligne les compétiteurs qualifiés à la compétition de l'étape supérieure.

Il appartient aux responsables des organes déconcentrés de vérifier la conformité des pièces administratives obligatoires à présenter aux compétitions des départements, des zones interdépartementales, des ligues régionales.

Les organes déconcentrés peuvent organiser à leur convenance, en dehors du cadre qualificatif, des compétitions (individuelles et équipes) pour les licenciés.

« **Catégorie des mini-poussins** : aucune compétition ne peut concerner les mini-poussins. Cette catégorie peut seulement participer à des animations ».

Exemples de programmation et d'organisation des championnats dans les territoires pour faciliter les sur-classements

Programmation permettant aux athlètes de participer, dans chacune des étapes qualificatives, (département, ligue régionale), dans deux catégories d'âge (catégorie correspondante à l'âge de l'athlète et la catégorie d'âge supérieure).

Exemple de programmation sur une journée :

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Exemple de programmation sur un week-end :

Samedi	Dimanche
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

a. Les comités départementaux

Les comités départementaux organisent :

- Les **championnats départementaux** individuels kata et combat des catégories MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS.
- Les **coupes départementales** individuelles kata et combat des catégories PUPILLES, BENJAMINS.

b. Les zones interdépartementales

Les zones interdépartementales organisent des compétitions non qualificatives.

c. Les ligues régionales

Les ligues régionales organisent :

- Les **championnats régionaux 1ère et 2ème division individuels kata & combat** des catégories, MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS
- Les **championnats régionaux individuel** kata & combat - VETERANS
- Les **championnats régionaux par équipes** kata & combat - JUNIORS, SENIORS
- Les **coupes régionales 1ères et 2èmes division** individuels kata & combat - PUPILLES, BENJAMINS.
- Les **opens des ligues régionales** individuels kata & combat - PUPILLES, BENJAMINS.

ARTICLE 4. LES CLUBS

Les clubs sont les organes inscrivant les athlètes en compétitions.

Les inscriptions aux compétitions s'effectuent par l'intermédiaire des clubs.

Pour toutes les compétitions nationales et les compétitions qualificatives, au niveau des territoires, les athlètes doivent posséder au moins deux licences, dont celle de la saison sportive en cours pour y participer.

a. Le certificat médical

Le certificat médical, conformément à la réglementation n'est pas exigé pour la participation aux compétitions dès lors que l'athlète est en possession de la licence valide pour la saison en cours.

Le seul cas particulier pour lequel l'obligation d'un certificat annuel reste en vigueur est l'ensemble des disciplines « à contraintes particulières », pratiquées en compétitions, c'est-à-dire les disciplines pour lesquels le combat est susceptible de prendre fin notamment ou exclusivement à la suite d'un KO.

ARTICLE 5. L'ARBITRAGE

Le responsable national de l'arbitrage assure le bon déroulement de la compétition avec les arbitres qu'il a désignés. Un membre de l'arbitrage peut assister au tirage au sort.

Le manque de respect à l'égard des arbitres qui officient durant la compétition peut faire l'objet d'un rapport écrit et circonstancié adressé au directeur technique national ou à un de ses représentants. Celui-ci informe les personnes mises en cause pour leur comportement présumé inapproprié et déplacé, qui peuvent être des responsables ou des professeurs de club, ou des parents des sportifs, ou des sportifs eux-mêmes.

S'il le juge nécessaire, le Directeur Technique National peut demander au bureau exécutif la saisine de la commission disciplinaire.

ARTICLE 6. LE MEDICAL

La surveillance médicale est assurée par l'équipe médicale.

ARTICLE 7. LA COMMUNICATION

Les contacts avec la Presse, la diffusion des informations, sont assurés par le service communication de la Fédération en collaboration avec le secrétaire général, le Directeur Technique National et le responsable des équipes de France. Il met en relation les journalistes avec les autorités fédérales et les athlètes avant, pendant et après la compétition.

Le cas échéant, il assure la relation avec les équipes de réalisation TV, il rédige et transmet les communiqués de presse, convoque les photographes. Il assure la fabrication d'affiches, la rédaction de documents de promotion, d'annonces presse, de messages radiophoniques.

ARTICLE 8. LES COMPETITEURS

Les compétiteurs doivent présenter à chaque compétition, que ce soit pour les coupes, l'open de France Noris (combat), les championnats départementaux, les compétitions non qualificatives des zones interdépartementales, les championnats des ligues régionales, les championnats nationaux ou toutes autres compétitions, les pièces administratives obligatoires suivantes :

- **Le passeport sportif en cours de validité.**
- **L'autorisation parentale pour les mineurs.**

Pour les championnats départementaux, les championnats des ligues régionales, et les championnats nationaux ainsi que les compétitions par équipes (coupes et championnats) en plus des pièces administratives obligatoires précitées, les compétiteurs doivent présenter **une pièce d'identité française** ; il est impératif de présenter soit la **carte nationale d'identité ou le passeport civil français**. Aucun autre document ne sera admis.

Les compétiteurs mineurs n'ayant pas la nationalité française, des catégories minimales, cadets et juniors nés sur le territoire français devront présenter un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France. (Cf. à l'article 15 du chapitre VIII)

Les compétiteurs doivent être inscrits aux compétitions par l'intermédiaire du club dans lequel ils sont licenciés.

Les compétitions qualificatives départementales et régionales sont réservées uniquement aux sportifs licenciés dans la zone géographique où la prise de licence a été enregistrée.

Comportement et circulation des compétiteurs :

Les compétiteurs n'ont pas accès aux aires de compétition avant leur passage. Les membres de la commission sportive et/ou du corps arbitral sont chargés d'aller les informer de l'ordre des combats dans les chambres d'appel (zones de préparation avant leur passage).

Lorsque les compétiteurs se présentent sur l'aire de compétition, ils doivent avoir la tenue conforme aux règlements, ils n'emportent avec eux ni sac de sport, ni bouteille d'eau.

ARTICLE 9. LES CADRES TECHNIQUES

Les cadres techniques fédéraux doivent porter la tenue officielle et s'astreindre à un comportement exemplaire, en rapport avec leur responsabilité.

ARTICLE 10. LES COACHES

Les coaches doivent adopter une attitude digne et en tout point respectueuse des officiels, des arbitres et des compétiteurs lors des compétitions.

VIII. REGLES GENERALES & DEROULEMENT DES COMPETITIONS

ARTICLE 11. INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS

Pour toutes les compétitions nationales (individuelles & équipes) et qualificatives au niveau des territoires, les athlètes doivent posséder au moins deux licences, dont celle de la saison sportive en cours pour y participer.

Pour des raisons techniques et informatiques, les compétiteurs doivent être licenciés au moment de leur inscription.

Pour des raisons évidentes relatives à la bonne préparation des compétitions, tout dossier arrivant après la date limite ou incomplet sera refusé.

Cette date figure sur le programme de chaque compétition. (Site fédéral)

a. Modalités et droit d'inscription aux compétitions nationales :

Afin que les inscriptions en ligne, via le site FFK inscriptions aux compétitions, soient validées, les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'inscription, non remboursable, à toutes les compétitions nationales organisées par la FFK.

- Compétitions individuelles : 8 € par athlète
- Compétitions par équipes : 20 € par équipe

Les clubs doivent valider les pré-inscriptions en ligne des compétiteurs afin que les inscriptions soient prises en compte définitivement pour la compétition concernée.

Dates limites d'inscriptions aux compétitions nationales :

Pour des raisons organisationnelles, les inscriptions en ligne doivent s'effectuer en respectant impérativement les dates limites fixées pour chaque compétition publiée sur le site internet fédéral. Tout dossier arrivant après la date limite sera refusé.

Lien pour les inscriptions en ligne : <https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

b. Modalités d'inscription aux compétitions territoriales ;

(aux niveaux des départements, des zones interdépartementales et des régions)

En fonction des modalités établis par chacun des organismes territoriaux, un droit d'inscription peut être mis en place, (3 € par athlète et 8 € par équipe).

Les clubs doivent valider, quelques soient les modalités, les pré-inscriptions en ligne des compétiteurs afin que les inscriptions soient prises en compte définitivement pour la compétition concernée.

Les inscriptions en ligne sont réalisées, en fonction des compétitions, par les clubs, les comités départementaux, les zones interdépartementales et les ligues régionales (conformément à l'article 11 du chapitre VIII)

Lien pour les inscriptions en ligne : <https://www.ffkarate.fr/competitions/s-inscrire-en-ligne/>

Les pré-inscriptions, par les organes déconcentrés, des athlètes qualifiés attestent de la conformité des pièces administratives présentées lors du contrôle aux compétitions qualificatives territoriales.

ARTICLE 12. CONTROLE DES PASSEPORTS SPORTIFS ET DE LA PESEE

La possession du passeport sportif est obligatoire pour participer à une compétition ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Lors des compétitions individuelles (kata/combat) : chaque compétiteur présente personnellement son passeport sportif.

Lors des compétitions par équipes (kata/combat) : le coach présente obligatoirement :

- Les passeports sportifs et les pièces d'identité des membres de l'équipe de son club ou de son entente sportive ;
- La carte de licence ou l'attestation historique de licences de chacun des membres de l'équipe ;
- La feuille d'engagement prévue à cet effet, avec les noms de tous les compétiteurs composant l'équipe du club.

a. Epreuve kata

Le contrôle du passeport sportif est effectué aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

b. Epreuve combat

Le contrôle du passeport sportif s'effectue au moment de la pesée.

La pesée est effectuée, aux horaires indiqués dans le programme de la compétition, sous le contrôle d'un(e) officiel(le) désigné(e) par le responsable de la compétition.

L'athlète doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit et supérieur au poids de la catégorie inférieure.

Dans le cas où un compétiteur (trice) n'est pas au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, il (elle) pourra être pesé(e) en sous-vêtements.

- Au niveau départemental, zone interdépartementale, ligue régionale :

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur, dans les catégories, juniors, espoirs, seniors et vétérans si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur est inscrit.

Pour les catégories, poussins, pupilles, benjamins, minimes, cadets des tolérances de poids sont accordées. Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur change de catégorie et est inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids au jour de la compétition.

Pour la catégorie des cadets (dettes), la dernière tolérance de poids sera effective au niveau du championnat de la ligue régionale.

Le changement de catégorie de poids au niveau national n'est pas autorisé.

Les responsables de la ligue régionale inscriront donc le compétiteur cadet (dette) qualifié(e) dans la catégorie de poids où celui-ci (celle-ci) a combattu lors du championnat de la ligue régionale.

- Au niveau national :

Aucune tolérance de poids ne peut être accordée au compétiteur (trice), dans les catégories, cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans si le poids ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle le compétiteur (trice) est inscrit.

Pour les catégories, pupilles, benjamins, minimes, des tolérances de poids sont accordées.

Si le poids d'un compétiteur ne correspond pas à celui de la catégorie dans laquelle il a été inscrit, ce compétiteur pourra être inscrit dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids **7 jours avant la compétition.**

Cependant :



Pour les compétitions nationales, les responsables des clubs devront signaler au service compétitions de la FFK **7 jours avant la compétition** nationale tout changement de catégorie de poids où le compétiteur qualifié a été inscrit afin que le service des compétitions de la FFK puisse l'inscrire dans la catégorie qui correspond exactement à son nouveau poids.

Aucun changement de poids ne sera effectué le jour de la compétition

ARTICLE 13. LES TENUES DES OFFICIELLES ET DES ATHLETES

a. Tenues officielles

Pour tous les représentants fédéraux et les arbitres, la tenue officielle est de rigueur.

b. Tenues sportives

Pour les compétiteurs kata : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue ;

Pour tous les compétiteurs (trices) combat :

- Catégories cadets, juniors, seniors et vétérans : Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Protège poitrine pour les combattantes. (Cf. au chapitre XI)
- Catégories poussins, pupilles, benjamins et minimes : Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adapté en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les combattants / Plastron réversible bleu-rouge (sans les ceintures sous le plastron) / casque bleu et rouge. (Cf. au chapitre XI)

Tout autre effet ajouté à la tenue sportive officielle, spécifique à chaque discipline et pratique sportive, n'est pas autorisé lors des compétitions et des manifestations organisées par la FFK et ses organes déconcentrés. (Cf. article 412 bis du règlement intérieur)

ARTICLE 14. LA DUREE DES TEMPS DE COMBAT ET DES PRESTATIONS EN KATA

a. Epreuve individuelle combat

- Catégories d'âge seniors & espoirs (féminines et masculines) : 3 minutes.
- Catégories d'âge benjamins-minimes-cadets-juniors-vétérans (féminines et masculines) : 2 minutes
- Catégories d'âge poussins et pupilles (féminines et masculines) : 1 minute et 30 secondes

b. Epreuve équipe combat

- Catégories d'âge seniors (féminines et masculines) : 3 minutes
- Catégories d'âge juniors (féminines et masculines) : 2 minutes

La durée des combats au championnat de France des ligues régionales ainsi que la coupe de France des corporations est de 2 minutes pour toutes les catégories d'âge.

c. Epreuve individuelle kata

Epreuves individuelles féminines et masculines : le temps n'est pas défini

d. Epreuve équipe kata

Epreuves équipes féminines et masculines : kata & bunkai : 5 minutes. La durée des prestations et des combats pour les compétitions Body Karaté – UNSS – Para Karaté est référencée aux pages spécifiques.

ARTICLE 15. LES COMPETITEURS DE NATIONALITE ETRANGERE

Les compétiteurs n'ayant pas la nationalité française peuvent participer aux coupes de France, à l'open de France Noris (combat) et aux compétitions territoriales non qualificatives.

Pour les championnats au niveau des organes déconcentrés et championnats de France :

a. Epreuve individuelle :

Les compétiteurs de nationalité étrangère ne peuvent pas participer aux championnats départementaux, régionaux et nationaux. Cependant, les compétiteurs mineurs des catégories minimales, cadets et juniors, n'ayant pas la nationalité française, mais qui sont nés sur le territoire français peuvent y participer en présentant un justificatif de naissance (ex : acte de naissance ou photocopie du livret de famille) ainsi qu'un justificatif de domiciliation en France.

Les juniors mineurs, atteignant la majorité en cours de saison, préserveront le même statut que les mineurs jusqu'à la fin de la saison sportive.

Les médaillés mineurs aux championnats de France de nationalité étrangère ne pourront pas :

- Etre sélectionnés en équipe de France.
- Participer aux stages équipe de France.
- Représenter la France aux compétitions internationales
- Etre classés sur les listes ministérielles.

Cas particulier des athlètes ayant la double nationalité :

Un athlète possédant la double nationalité, n'ayant représenté qu'un pays étranger, en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté (AKF-EKF-OKF-PKF-UFAK), pourra représenter la

France, en équipe nationale, après avoir passé toutes les étapes qualificatives territoriales le championnat de France et les compétitions de références établies par le directeur des équipes de France.

En revanche, un athlète possédant la double nationalité, ayant d'abord représenté la France en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté (AKF-EKF-OKF-PKF-UFAK), et ayant représenté ensuite un autre pays en équipe nationale, à une compétition officielle de la Fédération Mondiale et/ou des Fédérations Continentales de Karaté, ne pourra plus être sélectionné en équipe de France. Il ne pourra donc pas participer aux championnats de France et à ses phases qualificatives.

Tout changement devra faire l'objet d'un accord préalable du bureau exécutif fédéral, en lien avec la Fédération Mondiale de Karaté.

Pour les autres catégories :

- Les vétérans :

Les vétérans de nationalité étrangère peuvent participer au championnat régional et au championnat de France. (Cf. à l'article 15 du chapitre VIII)

- Les pupilles et benjamins :

Les pupilles et benjamins de nationalité étrangère peuvent participer aux coupes départementales, coupes régionales 1^{ère} et 2^{ème} division et à l'open des ligues régionales ainsi qu'aux coupes de France s'ils se sont qualifiés.

Les athlètes de nationalité étrangère non licenciés à la FFK :

Les athlètes de nationalité étrangère, non licenciés (ées) à la FFK peuvent participer aux coupes de France et à l'Open de France Noris (combat) individuels, et aux compétitions par équipes à condition de s'acquitter d'un droit de participation de 50 € pour la saison sportive en cours.

Ce droit de participation inclus la licence de la saison sportive en cours, la participation à la coupe de France individuelle et équipe, à l'open de France Noris (combat) individuel et au championnat de France par équipe ainsi qu'aux compétitions individuelles non qualificatives et les championnats par équipe au niveau des organes déconcentrés.

Modalités d'inscription :

L'athlète devra renseigner le document spécifique, (en français ou en anglais), en suivant ce lien : <https://www.ffkarate.fr/competitions>

Le scanner à cette adresse mail competition@ffkarate.fr ou l'envoyer à Fédération Française de Karaté - Service compétitions - 39 rue Barbès 92120 Montrouge, en s'acquittant du droit de participation de 50 €.

b. Epreuve équipe :

Pour les équipes combat et kata, un seul (le) athlète de nationalité étrangère maximum peut compléter une équipe de club ou une entente sportive.

ARTICLE 16. LES ENTENTES SPORTIVES

Des « ententes sportives » peuvent être constituées par deux clubs d'un **même département** qui souhaitent s'associer aux compétitions par équipes.

Quand deux clubs constituent une entente sportive, ils doivent ensuite rester sous cette formule pendant toute la saison sportive, pour toutes les compétitions par équipe (féminine et masculine), pour toutes les catégories d'âge et de sexe, du niveau départemental au niveau national.

Les ententes sportives peuvent participer à tous les championnats et coupes, kata et combat, par équipe.

Pour constituer une entente sportive, il convient de transmettre une demande sur le formulaire officiel au service compétitions de la Fédération, qui après contrôle, attribue un numéro correspondant à la création de l'entente sportive. L'alliance des deux clubs ainsi validée par l'attribution de son numéro vaut pour toute la saison sportive.

Si l'entente sportive n'a procédé à aucune modification celle-ci est tacitement reconductible pour la saison sportive suivante.

Les ententes sportives des départements et territoires d'Outre-mer ainsi que les départements de Haute Corse et de Corse du Sud peuvent associer plus de deux clubs.

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/competitions>

ARTICLE 17. LES SURCLASSEMENTS DANS LA CATEGORIE D'AGE SUPERIEUR

a. Epreuves individuelles :

Catégories concernées : minimes, cadets, juniors, combat et kata

Les catégories d'âge sont déterminées pour la saison sportive. Néanmoins, le surclassement dans la catégorie d'âge supérieur en individuel, combat et kata, est possible.

Il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, et de l'informer de son inscription (informer les parents), afin qu'il (elle) soit surclassé(e) dans la catégorie d'âge supérieur.

b. Conditions de sur-classement :

Concernant les championnats départementaux, régionaux et les championnats de France, les athlètes ont la possibilité de participer, après s'être qualifiés, dans leur catégorie d'âge et dans la catégorie d'âge supérieur.

Concernant l'Open de France Noris (combat), la Coupe de France (kata), les coupes de France zones nord et sud (combat et kata), le sur-classement est possible, néanmoins, la participation n'est pas autorisée dans deux catégories d'âge. L'athlète participe soit dans sa catégorie d'âge, soit dans la catégorie d'âge supérieur.

c. Exemples de programmation et d'organisation des championnats dans les territoires pour faciliter les sur-classements :

Programmation permettant aux athlètes de participer, dans chacune des étapes qualificatives, (département, ligue régionale), dans deux catégories d'âge (catégorie correspondante à l'âge de l'athlète et la catégorie d'âge supérieure).

Exemple de programmation sur une journée :

Matin	Après-midi
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Exemple de programmation sur un week-end :

Samedi	Dimanche
Minimes et Juniors	Cadets et Seniors

Toute autre compétition non citée ci-dessus : la coupe de France des corporations, le championnat de France UNSS, les compétitions para-karaté, les compétitions nationales de styles, etc., ne sont pas des compétitions de références pour le sur-classement.

Catégories vétérans

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur et le sous classement dans la catégorie d'âge inférieur ne sont pas autorisés.

Catégories pupilles et benjamins

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur pour les catégories pupilles et benjamins n'est pas autorisé.

d. Epreuves équipes (combat et kata) :

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur en équipe, combat et kata, est possible. Cependant, il appartient à l'entraîneur du club d'apprécier le potentiel de l'athlète, de l'informer de son inscription (informer les parents pour les mineurs) afin qu'il soit surclassé dans la catégorie d'âge supérieur.

Le sur-classement des compétiteurs **cadets (dettes)** est possible en équipes juniors.

Le sur-classement des compétiteurs **juniors** est possible en équipes seniors.

Lors des compétitions nationales « équipes kata », les compétiteurs juniors étant surclassés en seniors ne pourront pas participer en équipe juniors.

ARTICLE 18. LES DEROGATIONS AUX REGLES DE QUALIFICATION

a. Catégories minimales, cadets, juniors et seniors

Niveau départemental :

Si un compétiteur minime, cadet, junior, senior ne peut pas participer au championnat départemental, le club devra envoyer au comité départemental un courrier ou un courriel, justifiant le motif de l'absence afin que les responsables du comité départemental accordent une éventuelle dérogation en vue de sa participation au championnat de la ligue régionale.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-après.

Le comité départemental devra envoyer la liste des hors quotas à la ligue régionale afin que les responsables de la ligue régionale les préinscrivent.

Critères pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

- En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
- En cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).
- En cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
- En cas de participation à une compétition de la 1ère League, série A ou Youth (jeune) League en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif d'inscription ou un autre document)
- Collectif France – Liste établie par le directeur des équipes de France.
- Les regroupements des zones (stages de détection) ne rentrent pas dans le cadre des hors quotas.

Niveau de la ligue régionale :

Si un compétiteur minime, cadet, junior, senior, ayant les critères en termes de résultats sportifs, ne peut pas participer au championnat de la ligue régionale, le club

devra envoyer, avant **le championnat régional**, un courriel et le formulaire officiel renseigné et signé à la direction technique nationale justifiant le motif de l'absence de l'athlète.

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-après. La direction technique nationale décidera, en référence aux critères établis, de l'acceptation en vue de sa participation au championnat de France.

Pour les athlètes à qui la dérogation en hors quota a été validée, les clubs devront s'acquitter du droit d'inscription de 8 € par athlète auprès du service compétition afin que l'inscription soit enregistrée définitivement. (Cf. à l'article 11 du chapitre VIII)

Sur le document officiel, la raison **exceptionnelle** de la demande doit être justifiée.

Téléchargement du document officiel sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/competitions>

Afin que les demandes de dérogations exceptionnelles soient accordées par la direction technique nationale, les résultats sportifs et les raisons des absences doivent rentrer dans le cadre défini ci-après.

Les critères en termes de résultats sportifs :

- Les athlètes médaillés aux championnats de France de la saison sportive précédente.
- Les athlètes médaillés aux coupes de France et/ou l'open de France Noris de la saison sportive en cours.
- Les athlètes médaillés aux compétitions internationales officielles de la WKF et EKF de la saison sportive précédente et en cours

Les coupes de France Zone Nord et Sud, le championnat de France UNSS, la coupe de France des corporations, les compétitions nationales de styles etc. ne sont pas des compétitions de références en terme de résultats pour une demande de dérogation en hors quota.

Raisons pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

- En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).
- En cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).
- En cas d'examen pour les étudiants, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement une attestation de l'établissement scolaire ou universitaire).
- En cas de participation à une compétition de la 1ère League, série A ou Youth (jeune) League en France ou à l'étranger, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif d'inscription ou un autre document).
- Collectif France – Liste établie par le directeur des équipes de France.
- Les regroupements des zones (stages de détection) ne rentrent pas dans le cadre des hors quotas

La demande doit être motivée par une raison entrant dans les critères énumérés ci-dessus.

Toute demande ne rentrant pas dans le cadre réglementaire, sans motif valable, incomplète, sans justificatif, sera refusée.

Le motif de la demande ainsi que les résultats sportifs doivent être justifiés par un document, (documents à scanner et à joindre à la demande de dérogation en hors quota).

Pour tout autre motif, non sportif, très particulier, l'issue de la demande sera à la discrétion et à l'évaluation de la Direction Technique Nationale.

b. Catégorie vétérans

Raisons pour une demande de dérogation exceptionnelle en hors quotas :

En cas de blessure ou de maladie, justifiée par le médecin empêchant l'athlète de participer à une compétition qualificative (fournir obligatoirement un certificat médical).

En cas de problème professionnel, le jour de la compétition qualificative (fournir obligatoirement un justificatif de l'employeur).

ARTICLE 19. LES TÊTES DE SÉRIES

Préambule :

Un cadre réglementaire a été défini afin que chaque acteur (sportif, coach, responsables de club...) puisse s'y référer et connaître les modalités et les critères d'établissement des têtes de séries.

Pour les catégories d'âge pupilles, benjamins et minimes le principe des têtes de séries n'est pas appliqué aux compétitions.

Modalités et critères d'établissement des têtes de séries pour les compétitions nationales :

- Deux athlètes du même club, ligue ou département pourront être têtes de séries dans le même tableau si le classement de la compétition précédente l'oblige.
- Seuls les résultats à la coupe de France et au championnat de France seront pris en compte, les résultats aux opens internationaux et nationaux ne seront pas pris en compte par la DTN.
- Si des athlètes médaillés lors de la compétition précédente sont absents de la compétition suivante, ils ne seront pas remplacés.
- Si un seul athlète médaillé de l'édition précédente est présent à la compétition suivante, il sera décidé de ne pas mettre de tête de séries.

a. Coupes de France « katas et combats » cadets-juniors-espoirs
(combat)-seniors

Epreuve individuelle :

- Cadets-juniors-espoirs

Pour la coupe de France, les deux premiers du championnat de France précédent seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série, les sportifs médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédent la coupe de France, même s'ils l'ont été dans la catégorie d'âge inférieure et/ou d'une catégorie de poids différente. Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de quatre.

- Seniors

Pour la coupe de France, les deux premiers du championnat de France précédent seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série, les sportifs médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédent la coupe de France. Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de quatre.

Epreuve équipe « katas & combats » :

- Jeunes et seniors

Le podium du championnat de France sera pris en compte, les deux équipes troisièmes croiseront pour la coupe de France.

b. Championnats de France « katas et combats »

Epreuve individuelle :

- Cadets-juniors-espoirs (combat)

Pour le championnat de France, les deux premiers de la coupe de France précédente seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série, les sportifs médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédent le championnat de France, même s'ils l'ont été dans la catégorie d'âge inférieure et/ou d'une catégorie de poids différente pour les combats. Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de quatre.

- Seniors

Pour le championnat de France, les deux premiers de la coupe de France seront séparés, les deux 3^{èmes} croiseront. Pourront être ajoutés en tête de série, les sportifs médaillés à la dernière compétition internationale de référence (individuel et équipe) précédent le championnat de France, même s'ils l'ont été dans la catégorie inférieure (U21). Les têtes de séries ne pourront pas dépasser le nombre de quatre.

Epreuve équipe « katas & combats » :

- Jeunes et seniors

Le podium de la coupe de France sera pris en compte, les deux équipes troisièmes croiseront pour le championnat de France.

IX. TYPES DE COMPETITIONS

ARTICLE 20. CHAMPIONNATS DE FRANCE, CHAMPIONNATS REGIONAUX, CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

Les championnats de France individuels (kata-combat) **et les étapes qualificatives individuelles** (kata-combat) **concernent les catégories d'âge : minimes - cadets - juniors - espoirs** (combat) **- seniors - vétérans.**

a. Les conditions générales de participation

Les conditions générales pour participer à ces championnats sont détaillées au chapitre VIII.

b. Les étapes qualificatives

Les schémas des étapes de qualification pour accéder aux compétitions nationales sont référencés au chapitre II.

c. Les tableaux de compétitions (qualifications et classements)

Pour les compétitions nationales et territoriales, les principes de qualification et de classement des catégories minimes, cadets, juniors, seniors, vétérans varient en fonction du système de tableau de qualification et de classement mis en place :

Deux systèmes de qualification et de classement :

- Système avec repêchage par élimination directe (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).
- Système de 1^{ère} et 2^{ème} division sans repêchage. Les vainqueurs du premier combat restent dans le tableau de 1^{ère} division et les perdants du premier combat sont transférés dans le tableau de 2^{ème} division.

(Cf. aux chapitres IV et V)

d. Les athlètes qualifiés

Les compétiteurs qualifiés à l'issue des championnats des ligues régionales.

- Les compétiteurs en hors quotas (demande exceptionnelle de dérogation aux règles de qualification qui a été acceptée par la Direction Technique Nationale).

(Cf. à l'article 18 du chapitre VIII)

- Les athlètes qualifiés(es) d'office sont :
 - Chez les seniors :
 - Les champions(es) de France en titre.
 - Le (la) vainqueur de la coupe de France de la saison sportive en cours.
 - Les médaillés (individuel et équipe) du championnat d'Europe de la saison sportive précédente et du dernier championnat du Monde.
 - Chez les cadets & juniors, (s'ils sont toujours dans la même catégorie d'âge et de poids que la saison sportive précédente).
 - Les champions(es) de France en titre.
 - Le (la) vainqueur de la coupe de France de la saison sportive en cours.
 - Les médaillés (individuel et équipe) du championnat d'Europe de la saison sportive en cours.

e. Les modalités et le déroulement pour l'épreuve kata

Présentation des katas :

Dans la catégorie des MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS, un kata différent doit être exécuté lors des cinq premiers tours, (y compris pour les personnes qui sautent un tour. Le nom du kata doit être donné à la table d'arbitrage où la personne doit évoluer).

Pour les tours suivant, (à partir du 6^{ème} tour), l'athlète a la possibilité soit d'exécuter un kata différent à chacun des tours restants, soit de présenter un kata déjà exécuté lors des tours précédents.

Exemples :

Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Tour 5	Tour 6	Tour 7
Kata A	Kata B	Kata C	Kata D	Kata E	Kata D	Kata E

Tour 1	Tour 2	Tour 3	Tour 4	Tour 5	Tour 6	Tour 7
Kata A	Kata B	Kata C	Kata D	Kata E	Kata F	Kata F

A partir du 6^{ème} tour, le même kata peut être présenté qu'une seule fois.

Pour les MINIMES, lors de la finale et de la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS, « voir en annexe ».

ARTICLE 21. COUPES DE FRANCE ET OPEN DE FRANCE NORIS

Les coupes de France individuelles (kata-combat) **et l'Open de France Noris** individuel (combat) **concernent les catégories d'âge : minimes - cadets - juniors - espoirs** (combat) - **seniors**.

Les coupes de France et l'open de France Noris (combat) ne sont pas des compétitions qualificatives.

a. Les conditions pour participer aux coupes de France (combat & kata) et à l'open de France Noris (combat)

Les conditions générales pour participer à ces compétitions sont détaillées au chapitre VIII.

b. Les modalités et le déroulement

Les compétitions se déroulent par élimination directe avec repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Les modalités et le déroulement de la coupe de France kata, concernant la présentation des katas, sont identiques au championnat de France kata. (Référence à l'article 20 e du chapitre IX)

ARTICLE 22. COMPETITIONS PAR EQUIPE – EPREUVES COMBAT ET KATA

a. Les conditions pour participer aux épreuves par équipes

Les conditions générales pour participer aux compétitions par équipes sont détaillées au chapitre VIII.

Pour faire partie d'une équipe, les membres de cette équipe doivent tous être licenciés dans le même club pour la saison sportive, excepté pour les ententes sportives dûment validées.

Chaque club ou entente sportive ne peut présenter qu'une seule équipe. **Les équipes qualifiées d'office aux championnats de France sont, pour les épreuves combat & kata.**

- L'équipe championne de France en titre.
- L'équipe vainqueur de la coupe de France de la saison sportive en cours.

b. La composition des équipes

Epreuve combat :

- Les équipes **masculines** comprennent 7 membres maximum parmi lesquels 5 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 5 combattants ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 3 combattants.
- Les équipes **féminines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattantes ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattantes.

Equipe espoirs combat :

- Les **équipes féminines et masculines** comprennent 4 membres maximum parmi lesquels 3 combattent à chaque tour. Cependant, les clubs ne pouvant pas présenter 3 combattants (es) ont la possibilité de présenter une équipe d'au moins 2 combattants(es).

Le coach ou l'entraîneur de l'équipe remet avant chaque combat, à la table officielle, l'ordre et le nom des compétiteurs. Cet ordre et cette composition pourront varier à chaque tour.

Epreuves kata :

- Les équipes féminines et masculines comprennent 4 membres parmi lesquels 3 combattent à chaque tour
- L'équipe est exclusivement masculine ou exclusivement féminine, exceptée pour la coupe de France JUNIORS / SENIORS ou l'équipe peut être mixte, la coupe de France des corporations ou l'équipe est mixte.

Pour la finale et les places de 3^{ème}, les équipes exécutent d'abord le kata qu'elles ont choisi, elles présentent ensuite l'application en BUNKAI.

Les modalités et le déroulement des compétitions par équipes, concernant la présentation des katas, sont identiques aux compétitions individuelles
(Référence à l'article 20 du chapitre IX)

ARTICLE 23. COUPES DE FRANCE ZONES NORD ET SUD

Les coupes de France individuelles zones nord et sud (kata-combat) concernent les catégories d'âge : minimes – cadets – juniors.

Les coupes de France zones nord et sud ne sont pas des compétitions qualificatives.

a. Les conditions pour participer

Les conditions générales pour participer à ces compétitions sont détaillées au chapitre VIII.

b. Les modalités et le déroulement

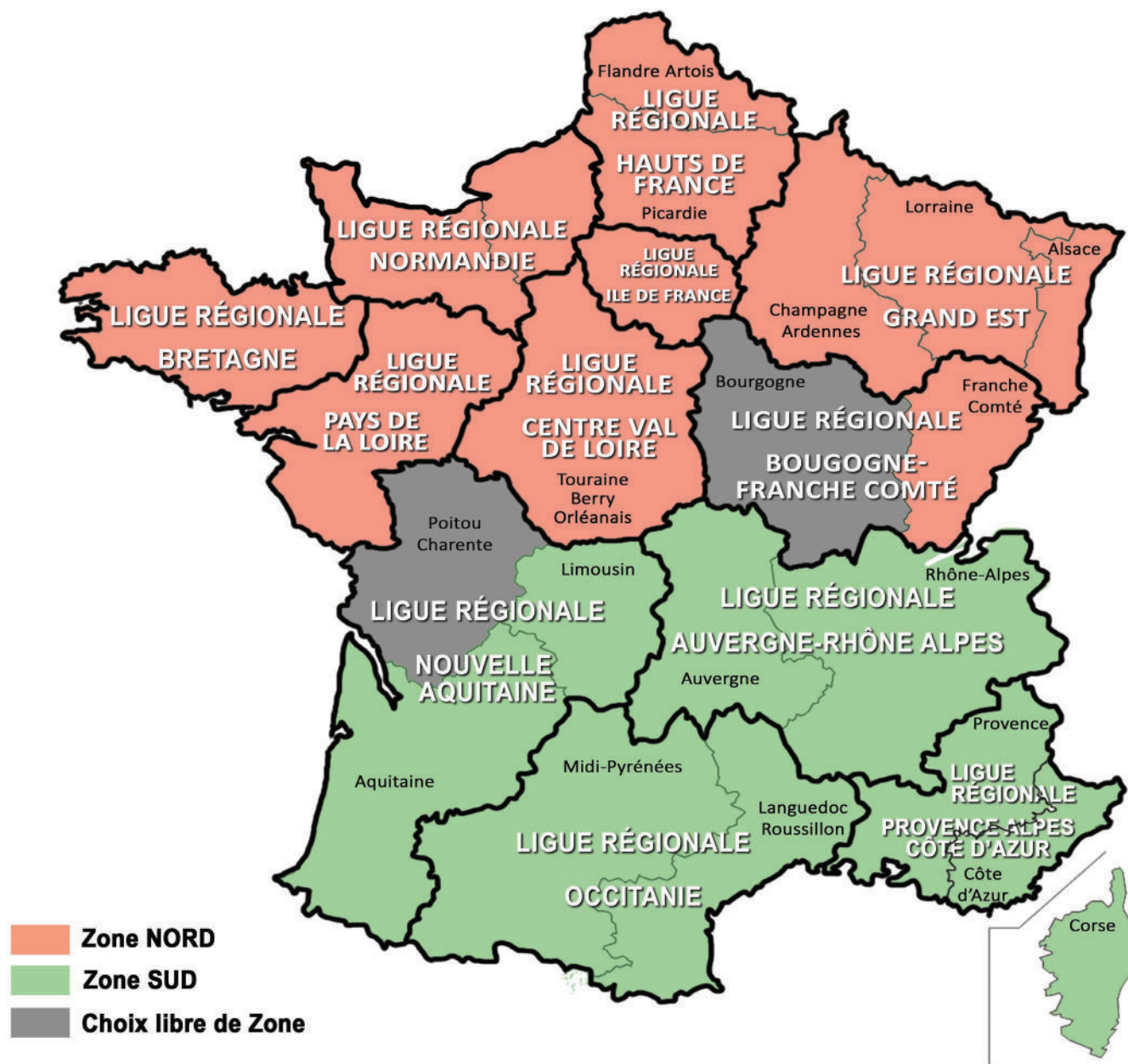
Les compétitions se déroulent par élimination directe avec repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Les modalités et le déroulement des coupes de France zone nord et sud kata, concernant la présentation des katas, sont identiques aux autres compétitions kata. (Référence à l'article 20 du chapitre IX)

Les clubs implantés en zone nord ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone sud. Les clubs implantés en zone sud ne peuvent pas inscrire les compétiteurs à la coupe de France zone nord.

Du fait de leur implantation géographique, les clubs de la zone interdépartementale de Poitou Charentes et de la zone interdépartementale de Bourgogne peuvent inscrire les compétiteurs soit à la coupe de France zone nord, soit à la coupe de France zone sud.

Découpage géographique de la zone nord et de la zone sud



ARTICLE 24. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES PAR EQUIPES

Les championnats de France des ligues régionales (kata-combat) concernent les catégories d'âge : minimes – cadets – juniors – seniors.

Les championnats de France des ligues ne sont pas des compétitions qualificatives.

- Equipes masculines kata/combat de 9 personnes (3 minimes, 3 cadets, 3 juniors)
- Equipes féminines kata/combat de 9 personnes (3 minimes, 3 cadets, 3 juniors)
- Equipes mixtes combat seniors de 8 personnes (3 féminines et 5 masculins)

Les inscriptions en ligne sont effectuées par les ligues régionales.

a. Les conditions pour participer

Les conditions générales pour participer à ces compétitions sont détaillées au chapitre VIII.

La composition des équipes est définie par les ligues régionales.

Le sur-classement est possible :

- de minime à cadet
- de cadet à junior
- de junior à senior

Les athlètes ayant été surclassés respectivement dans une catégorie d'âge supérieur ne pourront pas participer à cette compétition dans leur catégorie d'âge.

Les athlètes de nationalité étrangère ne pourront pas participer au championnat de France des ligues régionales, exceptés pour les mineurs nés sur le territoire français (Cf. à l'article 15 du chapitre VIII)

b. Les modalités et le déroulement

Les compétitions se déroulent par élimination directe avec repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Le programme du championnat de France des ligues régionales minimes, cadets, juniors comprend deux épreuves, équipes masculines et équipes féminines.

Composition des équipes minimes-cadets-juniors :

Composition de l'Equipe Masculine par ordre de passage :

1- Minime kata	2- Minime combat -55kg	3- Minime combat + 55kg
4- Cadet kata	5- Cadet combat – 63kg	6- Cadet combat + 63kg
7- Junior kata	8- Junior combat – 68kg	9- Junior combat + 68kg

Composition de l'Equipe Féminine par ordre de passage :

1- Minime kata	2- Minime combat - 45kg	3- Minime combat + 45kg
4- Cadette kata	5- Cadette combat - 54kg	6- Cadette combat + 54kg
7- Junior kata	8- Junior combat - 59kg	9- Junior combat + 59kg

Une seule équipe féminine et masculine par ligue régionale peut participer au championnat.

Les équipes féminines et masculines sont composées respectivement de 9 compétiteurs. A chacun des tours les 9 compétiteurs (trices) composant l'équipe combattent qu'une seule fois.

Les compétiteurs passent dans l'ordre déterminé ci-dessus.

- KATA : La victoire est déterminée au nombre de drapeaux, l'équipe gagnante marque une victoire (et le nombre de points correspondant aux drapeaux)
 - o Pour les MINIMES, lors de la finale, ainsi que la finale de repêchage (médaillon de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS, « voir en annexe ».
- COMBAT : Chaque combat gagné donne une victoire à l'équipe, ainsi que les points qui ont été marqués pendant le combat.
 - o S'il manque un compétiteur dans une catégorie, le compétiteur présent gagne une victoire en marquant 8 points (0 points pour l'absent).
- RESULTATS : Comptabiliser le nombre de victoires (kata et combat)
 - En cas d'égalité de victoires, le résultat sera déterminé par le nombre de points.
 - En cas d'égalité de victoires et de points, on procèdera à une rencontre supplémentaire :
 1. Tirage au sort de la catégorie d'âge concernée : Minime/Cadet/Junior.
 2. Tirage au sort de la catégorie de rencontre : kata/combat.
 3. Si combat, tirage au sort de la catégorie de poids.
- En cas d'égalité, la décision finale par « Hanteï » déterminera l'équipe gagnante.

La durée des combats est de 2 mn.

Composition des équipes mixtes seniors :

Equipe mixte (féminine et masculine) par ordre de passage :

3 féminines et 5 masculins, sans distinction de poids. (Possibilité d'une remplaçante et d'un remplaçant).

Une seule équipe mixte par ligue régionale peut participer au championnat.

La durée des combats est de 2 mn.

ARTICLE 25. - COUPE DE FRANCE PUPILLES ET BENJAMINS

- COUPE DE LA LIGUE REGIONALE 1ERE ET 2EME DIVISION PUPILLES ET BENJAMINS
- OPEN DE LA LIGUE REGIONALE PUPILLES ET BENJAMINS
- COUPE DEPARTEMENTALE PUPILLES ET BENJAMINS

Les coupes de France individuels (kata-combat) et les étapes qualificatives individuelles (kata-combat) concernent les catégories d'âge: pupilles et benjamins.

a. Les conditions pour y participer

Les conditions générales pour participer à ces compétitions sont détaillées au chapitre VIII.

b. Les étapes qualificatives

Les pupilles et benjamins ont 3 possibilités pour se qualifier à la coupe de France ;

- La coupe régionale 1^{ère} division,
- La coupe régionale 2^{ème} division
- L'open de la ligue régionale.

Le processus de qualification et le nombre de qualifiés sont définis sur les schémas du chapitre II.

Les pupilles et benjamins déjà qualifiés aux coupes de la ligue régionale 1^{ère} et 2^{ème} division ne peuvent pas participer à l'open de la ligue régionale.

Les coupes des ligues régionales 1^{ère} et 2^{ème} division doivent impérativement être programmées et organisées avant l'open de la ligue régionale.

c. Les modalités et le déroulement

Epreuves kata

Au cours des différents tours, les compétiteurs ont la possibilité de représenter qu'une seule fois 2 katas déjà exécutés. « Le choix de la répétition des 2 katas peut s'effectuer à partir du 2ème tour jusqu'à la finale et la finale de repêchage ».

Exemple pour la catégorie pupilles

1er tour	2ème tour	3ème tour	4ème tour	5ème tour	6ème tour	7ème tour
Heian shodan	Heian nidan	Heian nidan	Heian sandan	Heian yodan	Heian yodan	Bassai daï

1^{er} kata représenté
(1^{er} joker utilisé)

Ce kata ne peut plus être représenté aux tours suivants

2^{ème} kata représenté
(2^{ème} et dernier joker utilisé)

Lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata parmi ceux proposés sur la liste officielle des katas de finales.

Particularité des coupes des ligues régionales 1^{ère} et 2^{ème} division combat-kata et de la coupe de France combat-kata pupilles et benjamins :

La compétition est organisée en système de double tableau : tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge et de poids. A l'issue du 1^{er} combat les gagnants restent sur le tableau principal 1^{ère} division et les perdants du 1^{er} combat sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la 2^{ème} division.

Les repêchages ne sont pas effectués pour ce système de double tableau.

Ce système de compétition permet aux jeunes de faire 2 combats minimum. Y compris pour ceux qui sautent un tour, (pas d'adversaire au 1^{er} combat).

Coupe de France 1^{ère} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau principal est déclaré vainqueur de la coupe de France 1^{ère} division.

Coupe de France 2^{ème} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau secondaire est déclaré vainqueur de la coupe de France 2^{ème} Division.

X. COMPETITIONS PARTICULIERES EN KARATE

ARTICLE 26. COUPE DE FRANCE DES CORPORATIONS INTERGENERATIONNELLES KATA - COMBAT

a. Epreuve individuelle

La coupe de France des corporations individuelle (kata-combat) concernent les catégories d'âge : benjamins - minimes - cadets - juniors - seniors - vétérans.

Catégories de poids et d'âge : (référence. à l'article VI)

La coupe de France des corporations n'est pas une compétition qualificative.

Ne sont pas autorisés à participer :

- Les athlètes médaillés aux Coupes de France, aux Championnats de France, à l'Open de France Noris dans les épreuves Kata et Combat individuelles de la saison passée et de la saison en cours.
- Les internationaux et membres des équipes de France.

Ces mesures ne s'appliquent pas :

- Pour les catégories des benjamins et des vétérans
- Pour les athlètes médaillés au championnat de France UNSS, la coupe de France corpo intergénérationnelle de la saison sportive précédente, les coupes de France zones nord et sud, les compétitions nationales de styles, les coupes nationales combinées.

Sur-classement :

Le sur-classement dans la catégorie d'âge supérieur n'est pas autorisé.

Nationalité :

Les athlètes de nationalité étrangère peuvent y participer (Cf. à l'article 15 du chapitre VIII)

Modalités et déroulement de la compétition :

Par élimination directe avec repêchage (les 2 finalistes repêchent les athlètes qu'ils ont battus).

Epreuve combat

La durée des combats pour toutes les catégories d'âges est de 2 minutes

Epreuve kata

- Catégories d'âge : Minimes - Cadets - Juniors - Seniors - Vétérans : Les modalités et le déroulement de la coupe de France des corporations,

concernant la présentation des katas, sont identiques aux autres compétitions kata. (Référence à l'article 20 du chapitre IX)

- Catégorie des benjamins : Les modalités et le déroulement de la coupe de France des corporations, concernant la présentation des katas, sont identiques à la coupe de France benjamin. (Référence à l'article 20 du chapitre IX)

b. Epreuve par équipe

Pour les clubs :

Une seule équipe par Club peut être inscrite. Les compétiteurs d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même Club.

Pour les Ententes sportives :

Une seule équipe par entente sportive peut être inscrite. Les compétiteurs d'une entente sportive doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés, du même département.

Nationalité :

Les athlètes de nationalité étrangère peuvent y participer (Cf. à l'article 15 du chapitre VIII)

Modalités et déroulement de la compétition :

Par élimination directe avec repêchage (les 2 finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

COMBATS EQUIPES SENIORS Masculines et Féminines

- Catégories d'âges : SENIORS, avec possibilité de surclasser des juniors
- Composition des équipes masculines : 3 compétiteurs + 1 remplaçant
- Composition des équipes féminines : 3 compétitrices + 1 remplaçante

Durée des combats : Masculins et féminins : 2 minutes

KATAS EQUIPES MIXTES (Pas de présentation de BUNKAI)

Catégories d'âges : SENIORS, avec possibilité de surclasser des juniors

Les modalités et le déroulement de la coupe de France des corporations, concernant la présentation des katas, sont identiques aux autres compétitions kata. (Référence à l'article 20 du chapitre IX)

ARTICLE 27. CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS PAR EQUIPE KATA & COMBAT

Une commission mixte nationale composée pour moitié de membres de la FFKDA et pour moitié de membres de l'UNSS organise le championnat de France UNSS excellence KARATE.

a. Conditions de participation

Cette compétition est réservée aux personnes possédant une licence UNSS (sport scolaire en collège ou lycée).

Une qualification préalable au championnat académique est nécessaire pour se présenter au championnat de France.

Le championnat de France UNSS permet la participation des équipes de collèges et de lycées selon les principes suivants :

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCE(E)S AUTORISEES	B3, M1, M2, C1	M1, M2, C1, C2, J1, J2
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<u>2 à 4</u> compétiteurs Mixité obligatoire.	<u>2 à 4</u> compétiteurs Mixité obligatoire.
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre obligatoire par équipe qualifiée, niveau académique minimum. Il peut être d'une autre association sportive de l'académie. Il ne peut pas être compétiteur. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France.	
JEUNE COACH JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe (il peut être compétiteur). Un Jeune coach – Jeune Capitaine identifié par un brassard orange par équipe. En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnat de France.	

RÈGLEMENT	Règlement spécifique « Karaté UNSS » dans le livret Jeune Arbitre / Jeune Juge, disponible sur le site www.unss.org	
FORMULE DE COMPÉTITION	Compétition individuelle kata et kumité par catégorie d'âge et de poids. Obligation pour l'équipe de participer aux 4 épreuves : kata fille, kata garçon, kumité fille et kumité garçon. La formule des rencontres est sous forme de poules et/ou tableau suivant les effectifs. Les deux meilleurs résultats kumité (garçon et fille), kata (garçon et fille) sont pris en compte pour le classement de l'équipe.	
TENUE DE COMPÉTITION	Cf Règlement Fédéral (II, B : la tenue de compétition). Les concurrents portent un kimono et représentent l'AS de leur établissement. Ils doivent en porter les couleurs. Les Jeunes Officiels – juges et arbitres - portent obligatoirement un bas de kimono et le tee-shirt MAIF. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le Règlement Fédéral.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique. 1 équipe Collège et 1 équipe Lycée + quotas CMN.	
NOMBRE D'ÉQUIPES	26 maximum	26 maximum
TITRES DÉCERNÉS (6 équipes issues de 4 académies différentes à minima)	Champion de France UNSS Excellence Collèges 2024	Champion de France UNSS Excellence Lycées 2024 Champion de France UNSS des LP 2024

b. Déroulement de la compétition

Le tournoi de KARATE comprend des compétitions KUMITE et KATA.

Les compétitions KUMITE sont divisées en combats individuels.

Les combattants sont divisés en catégories de poids (voir tableau ci-dessous). Ces catégories sont données à titre indicatif. La CMN se réserve le droit d'aménager les catégories de poids afin de préserver la sécurité des combattants.

c. Organisation des compétitions

1. La compétition est une rencontre individuelle par sexe et par catégorie d'âge et de poids. Le classement des équipes sera établi selon les points attribués et cumulés au :
 - meilleur résultat KATA chez les jeunes filles
 - meilleur résultat KATA chez les jeunes gens
 - meilleur résultat KUMITE chez les jeunes filles
 - meilleur résultat KUMITE chez les jeunes gens.
2. En vue d'un volume de pratique optimale, les compétiteurs s'opposent individuellement en KATA et en KUMITE avec des formules adaptées aux effectifs.

d. Les catégories d'âge et de poids :

Catégories d'âge 2023/2024

Benjamins 3	nés en 2011
Minimes	nés en 2009 et 2010
Cadets	nés en 2007 et 2008
Juniors	nés en 2005 et 2006
Seniors	nés en 2004 et avant

Catégories de poids 2023/2024

	B3 et MINIMES	CADETS	JUNIORS
Filles	- 46 kg	- 50 kg	- 55 kg
	- 53 kg	- 57 kg	
	+ 53 kg	+ 57 kg	+ 55 kg
Garçons	- 46 kg	- 60 kg	- 60 kg
	- 53 kg	- 70 kg	- 67 kg
	+ 53 kg	+ 70 kg	+ 67 kg

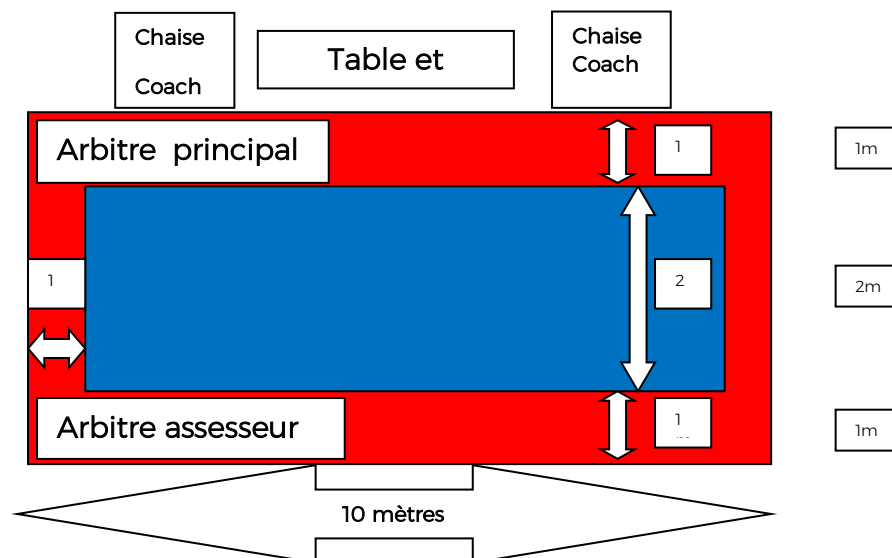
La CMN se réserve la possibilité, en cas de grands déséquilibres entre deux catégories de poids, de proposer une répartition de points différente afin de garantir l'équité entre tous les élèves participants.

e. Organisation de la compétition kumite

1. La durée des combats est limitée 2 minutes pour toutes les catégories.
2. Le décompte du temps d'un combat commence quand l'Arbitre donne le signal de début « HAJIME » et ne s'arrête qu'en cas de « SHUGO » de l'arbitre et/ou de l'intervention du référent de tatami.
3. Face à l'aménagement particulier du milieu (système en couloir), la marque suite à une action en décalage est valorisée par un « IPPON » et ce quels que soient l'attaque et le niveau.
4. Le combat se déroule prioritairement dans le couloir. Le combattant qui pose un appui dans la zone extérieure est pénalisé, sauf s'il engage immédiatement une attaque.
5. Le combat s'arrête au bout d'une minute pour intervention de 15 secondes des jeunes coaches. Toute communication sera interdite en dehors de ce temps de « coaching ».
6. Le coaching d'un compétiteur n'est autorisé que par un élève de l'équipe, identifié par un brassard. Il doit être présent dès le début et durant toute la durée du combat.
7. Le chronométreur signale distinctement les 15 dernières secondes du combat au moyen d'un gong ou d'une sonnette. La fin du combat est annoncée par un second signal.
8. Tout contact est sanctionné :
 - niveau jodan : la touche donne lieu à un avertissement, la blessure avec saignement entraîne la disqualification;
 - niveau shudan : la touche est impérativement contrôlée.
9. Est déclaré vainqueur le combattant ayant le plus de points au terme des 2 minutes ou le combattant ayant au moins 8 points d'écart.
10. En cas d'égalité au nombre de points à l'issue des 2 minutes, le SENSU s'appliquera. Le combattant ayant obtenu le premier avantage de points sans

opposition (SENSHU) sera déclaré vainqueur. En absence de SENSHU, et en phases de poules, la décision sera « HIKIWAKE ».

11. Lors de la deuxième journée (phases finales), si l'égalité persiste, (absence de SENSHU), le ENCHO SEN (premier qui marque) s'appliquera sur une durée de 30 secondes.
12. Si l'égalité persiste, la décision sera prise aux drapeaux (HANTEI), avec l'appui du référent de tatami.
13. Les protections obligatoires pour toutes les catégories : casque, protège-dents, protèges-poings, protège-tibias et protège-pieds, plastron réversible, protège-poitrine pour les filles et coquille pour les garçons.
14. S'agissant des pénalités contacts :
 - un premier contact entraîne un avertissement ;
 - un deuxième contact donne YUKO à l'adversaire ;
 - un troisième contact donne WASA ARI à l'adversaire ;
 - un quatrième contact entraîne la disqualification (HANSOKU) du combattant.
15. L'espace de combat : L'aire est en couloir afin de faciliter la tâche d'arbitrage, et de pouvoir multiplier le nombre de surfaces de combat. Ainsi l'aire de combat sera constituée d'un couloir central de 2 m de large sur 8 m de long. Il sera bordé de chaque côté par des couloirs latéraux de 1m soit une surface de 10m x 4m.

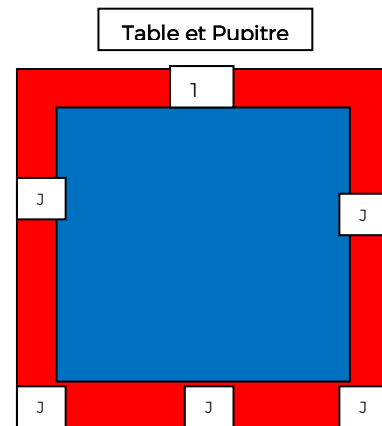


f. Organisation de la compétition kata.

Surface de compétition en KATA

L'aire de compétition doit être plane, suffisamment grande, et ne présenter aucun danger.

1. Le(a) compétiteur(trice) doit annoncer son KATA à la table officielle.
2. Le KATA doit être inscrit sur la liste officielle (voir liste en ci-dessous).
3. La compétition se déroule aux drapeaux. Chaque compétiteur exécute son KATA. Les juges désignent le(a) gagnant(e) en levant au coup de sifflet un drapeau bleu ou rouge.
4. La victoire est acquise à la majorité des drapeaux.
5. Au cours de la phase éliminatoire, et lors des phases finales, tous les compétiteurs peuvent effectuer le même KATA à plusieurs reprises.
6. En benjamin 3 et minime, seuls les KATAS de base sont autorisés pour la phase éliminatoire. Le(a) compétiteur(trice) benjamin 3 et minime devra exécuter un KATA supérieur lors des phases finales.
7. Les cadets/juniors en phase éliminatoire et en phase finale peuvent faire le kata de leur choix suivant la liste de la fédération mondiale.



g. Liste de kata

B3 et MINIMES				
	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU RYU
Phase éliminatoire	5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN	FUKI KATA DAI ICHI
Phases finales	LISTE FEDERATION MONDIALE DE KARATE			
CADETS ET JUNIORS				
LISTE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE				

ARTICLE 28. COMPETITIONS BODY-KARATE

Les conditions pour y participer

(Référence au chapitre VIII)

Aucune inscription ne peut être prise sur place. Les inscriptions sont illimitées. Les clubs inscrivent, en ligne, leurs compétiteurs en individuel et en équipe en respectant les dates limites et les droits d'inscription.

Concernant la compétition par équipe, les membres d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même club.

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFK, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée en individuel et en équipe (1 étranger par équipe).

Les ententes sportives entre deux clubs d'un même département peuvent être autorisées préalablement par le service compétition de la Fédération. Dans ce cas, les compétiteurs doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés.

Aucune dérogation d'âge et aucun sur-classement ne sont possibles ni en individuel ni en équipe (à l'exception de la catégorie équipe Open).

a. Championnat de France individuel et équipe

Les modalités et le déroulement

La compétition Body-Karaté classique est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique. Les compétiteurs et compétitrices peuvent participer tant en individuel qu'en équipe.

Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. L'équipe peut être constituée d'hommes, de femmes, mixte ou open.

En début de chaque tableau, les compétiteurs en individuel comme en équipe devront se saluer avant d'entrer sur les tatamis, puis effectuer un salut en début et fin de la chorégraphie.

Pour la compétition de Body Karaté classique, tant en individuel qu'en équipe, il est demandé deux chorégraphies de Body Karaté différentes avec obligation de réaliser pour chaque chorégraphie présentée :

- 2 techniques de poings différents
- 2 techniques de blocages différents
- 2 techniques de coups de pied différents
- 2 déplacements différents

Tant en individuel qu'en équipe, les compétiteurs devront changer de chorégraphie pour chaque tour soit 2 chorégraphies minimales afin d'alterner. Pour toutes les finales de chaque catégorie, les compétiteurs ou les équipes auront le choix de

présenter l'une des chorégraphies de Body karaté réalisée jusqu'en demi-finales ou une nouvelle chorégraphie de Body Karaté.

Pour ces enchaînements de Body Karaté les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté, mais seront aussi pris en compte les critères suivants :

- Variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements
- Niveau de difficulté technique
- Dynamisme
- Attitude générale en lien avec le karaté
- Tempo, respect du rythme musical
- Tonicité

En équipe, aux critères ci-dessus, s'ajoutent la synchronisation entre les 3 compétiteurs et les enchaînements avec la musique. La dissociation de direction entre les compétiteurs est interdite.

Dans la partie compétition classique, les éléments d'aérobic et les acrobaties ne seront pas autorisés.

La compétition est organisée en système de tableaux par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les compétiteurs ou les équipes qu'ils ont battus).

Le support musical

Le support musical de la démonstration tant en individuel qu'en équipe doit être sur une clé USB, de minimum 4GB, sur laquelle figure uniquement la musique de la chorégraphie présentée, qui sera remise à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3.

Le compétiteur ou l'équipe devra s'assurer que son support musical est en état de fonctionnement et prévoira un second support musical en cas de dysfonctionnement.

Tenues personnelles et obligatoires

En équipe comme en individuel, les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté et être pieds nus. Le choix de la tenue est libre. Les compétiteurs porteront une tenue de sport (avec un haut débardeur ou un tee-shirt) qui sera adaptée à une pratique sportive.

Ne sont pas autorisées les mini brassières et/ou « soutien-gorge », crop tops. Le torse doit être entièrement couvert. Les membres d'une même équipe doivent avoir une tenue identique.

Tant sur le pantalon que sur le tee-shirt, peuvent être portés uniquement le qualificatif Body-Karaté, le logo fédéral FFK, l'écusson ou la sérigraphie du club. Le port de bijoux, tout autre vêtement ou équipement est interdit.

Chaque compétiteur ou chaque équipe portera DES BANDEAUX DE POIGNET de couleur rouge ou bleue fournies par l'organisation. Les compétiteurs peuvent aussi apporter leurs propres BANDEAUX DE POIGNET.

Les catégories d'âge

Cette compétition concerne les catégories féminines et masculines, en individuel et en équipe.

Chaque compétiteur ou compétitrice, en individuel et en équipe, devra se présenter dans sa catégorie respective.

Individuels Féminins et Masculins

Les différentes catégories en individuel Féminin et masculin		Age	Années
ESPOIR 1	Benjamin/Minime	10 à 13 ans	2013-2010
ESPOIR 2	Cadet/junior	14 à 17 ans	2009-2006
HONNEUR 1	Senior	18 à 25 ans	2005-1998
HONNEUR 2		26 à 35 ans	1997-1988
HONNEUR 3		36 à 40 ans	1987 -1983
HONNEUR 4		41 à 45 ans	1982-1978
HONNEUR 5		46 à 55 ans	1977-1968
HONNEUR 6		56 ans et plus	1967 et avant

Equipes Féminines et Masculines

Les différentes catégories en équipe Féminine et Masculine	Age	Années
FEMININ ESPOIR	10 à 17 ans	2013-2006
FEMININ HONNEUR 1	18 à 25 ans	2005-1998
FEMININ HONNEUR 2	26 à 35 ans	1997-1988
FEMININ HONNEUR 3	36 ans à 45 ans	1987-1978
FEMININ HONNEUR 4	46 ans et plus	1977 et avant
MASCULIN ESPOIR	10 à 17 ans	2013-2006
MASCULIN HONNEUR	18 ans et plus	2005 et avant
OPEN	Equipe pouvant être constituées d'hommes, de femmes ou mixte issues des différentes catégories d'âge	

Chaque équipe est composée de 3 compétiteurs. Les équipes de la catégorie Espoir sont constituées soit de 3 hommes soit de 3 femmes ou mixte. Les équipes de la catégorie Honneur Masculine sont constituées de 3 hommes âgés de 18 ans et plus. La catégorie OPEN peut-être constituée quelle que soit la catégorie d'âge soit de 3 hommes, de 3 femmes ou mixte. Pour la catégorie Open l'âge minimal requis est 14 ans.

L'équipe doit comprendre le même nombre de compétiteurs et les mêmes compétiteurs du début à la fin de la compétition. Les remplaçant(es) sont autorisé(es) uniquement en cas d'abandon ou blessure d'un co-équipier.

Un compétiteur ne peut s'inscrire que dans une seule équipe (soit en Espoir ou Honneur soit en Open). Cependant un compétiteur engagé en équipe Open Body Karaté Free Style peut aussi concourir en équipe Open Body karaté classique.

Durée de la démonstration

En individuel et en équipe, La durée devra être d'1 minute 30 (± 10 sec) des tours préliminaires à la finale. Le chronomètre démarre à partir de la première technique enclenchée.

Si la musique s'interrompt plus de 10 secondes, l'arbitre demandera au compétiteur ou à l'équipe de recommencer sa chorégraphie sans aucun impact sur la notation qui lui sera appliquée.

b. Open free style body karaté par équipe

Les conditions pour y participer

(Références au chapitre VIII)

Aucune inscription ne peut être prise sur place. Les inscriptions sont illimitées. Concernant la compétition par équipe, les membres d'une équipe doivent tous être licenciés dans le même club.

Les ententes sportives entre deux clubs d'un même département peuvent être autorisées préalablement par le service compétition de la Fédération. Dans ce cas, les compétiteurs doivent tous être licenciés dans un des deux clubs associés.

Il n'y a pas de contrainte de nationalité. En respectant les obligations de licence dans un club affilié à la FFK, la participation de compétiteurs étrangers est autorisée (1 étranger par équipe).

Les modalités et le déroulement

La compétition de Body Karaté Free Style est une démonstration sous forme d'une chorégraphie en musique par équipe. Chaque équipe propose et démontre une prestation libre. Elle concerne une seule et unique catégorie : la catégorie Trio : homme, femme, mixte.

L'équipe doit comprendre le même nombre de compétiteurs et les mêmes compétiteurs du début à la fin de la compétition. Les remplaçant(es) sont autorisé(es) uniquement en cas d'abandon ou blessure d'un co-équipier.

La compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 finalistes repêchent les compétiteurs ou les équipes qu'ils ont battus).

En début de chaque tableau, les équipes devront saluer avant d'entrer sur les tatamis, puis effectuer un salut en début et fin de la chorégraphie.

Les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de karaté mais seront aussi pris en compte les critères suivants : variété quantitative et qualitative des mouvements et des enchaînements ; niveau de difficulté technique ; dynamisme ; attitude générale en lien avec le karaté ; tempo, respect du rythme musical ; tonicité.

Une attention particulière sera portée à la mise en scène ; la subjectivité ; la difficulté technique.

En Open Body Karaté Free Style, tout est autorisé (y compris les éléments d'aérobic ou de fitness) du moment que les critères énoncés ci-dessus sont scrupuleusement respectés. La désynchronisation entre les 3 compétiteurs et la dissociation de direction entre les compétiteurs sont autorisées.

La Compétition est organisée en système de tableau par élimination directe avec formule en simple repêchage (les 2 équipes finalistes repêchent les équipes qu'elles ont battues).

Le support musical

Le support musical de la démonstration doit être sur une clé USB, de minimum 4GB, sur laquelle figure uniquement la musique de la chorégraphie présentée, qui sera remise à l'organisation. L'enregistrement de la musique devra être en format mp3.

L'équipe devra prévoir un second support musical en cas de dysfonctionnement.

Tenues personnelles et obligatoires

Les compétiteurs doivent porter une tenue de Body-Karaté et être pieds nus.

Le choix de la tenue est libre et peut être adaptée au thème de la chorégraphie Free style. Ne sont pas autorisées les mini brassières et/ou « soutien-gorge », crop tops. Le torse doit être entièrement couvert.

Chaque équipe portera des BANDEAUX DE POIGNET de couleur rouge ou bleue fournies par l'organisation. Les compétiteurs peuvent aussi apporter leurs propres BANDEAUX DE POIGNET.

Durée de la démonstration

Les compétiteurs devront présenter une chorégraphie de Body Karaté libre d'une durée de 2mn (± 10 sec) des tours préliminaires à la finale.

Le chronomètre démarrera soit à partir du premier mouvement enclenché ou bien après les 10 premières secondes du début de la musique.

Si la musique s'interrompt plus de 10 secondes, l'arbitre demandera à l'équipe de recommencer sa chorégraphie sans aucun impact sur la notation qui lui sera appliquée.

ARTICLE 29. CHAMPIONNAT DE FRANCE PARA-KARATE (KATA-COMBAT)

Les conditions pour y participer :

Les conditions générales pour participer à ces compétitions sont détaillées au chapitre VIII.

La participation des compétiteurs de nationalité étrangère n'est pas autorisée.

Pour les mineurs nés sur le territoire français la participation est possible sous certaines conditions. (Cf. à l'article 15 du chapitre VIII)

Les modalités et le déroulement :

a. Introduction

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Les compétitions seront organisées sur la base des principes suivants :

1. Chaque athlète avec un handicap doit être autorisé à participer, atteindre et profiter des bienfaits de la pratique.
2. Chaque athlète handicapé est une personne ayant des besoins particuliers.

b. Lieu

1. L'installation doit être entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et doit offrir un stationnement accessible.
2. Il doit y avoir au moins deux toilettes assez larges pour un utilisateur de fauteuil roulant. Le nombre de toilettes doit être suffisant, selon le nombre d'inscriptions.
3. Il doit y avoir une entrée séparée pour les concurrents.
4. Il doit y avoir une zone d'échauffement divisée selon les catégories de classification, selon les possibilités.

c. Préparation

1. Avant la compétition tous les athlètes fourniront un formulaire de classification pour aviser l'organisateur de leur niveau d'incapacité et le QI dans le cas d'un trouble d'apprentissage.
2. Les athlètes fourniront le formulaire médical de la FFKDA qui sera envoyé lors de l'inscription et remis au bureau de contrôle des personnes handicapées sur le jour de la compétition.
3. L'équipe médicale sera composée d'au moins un médecin.
4. Les concurrents de la catégorie E peuvent montrer leur classification (niveau de QI) obtenue auprès de leur médecin.
5. Chaque concurrent doit être licencié à la FFK.
6. Pour chaque catégorie de classification, il y aura un officiel de l'organisation à l'entrée qui va guider les athlètes à l'espace d'échauffement qui est divisé en catégories de classement avec deux entraîneurs qui connaissent le programme et prépareront les athlètes.
7. L'équipe médicale sera informée des horaires et lieux de compétition sur lesquels les athlètes seront en compétition et l'organisateur de la compétition remettra les renseignements personnels de chaque athlète à l'équipe médicale dans l'ordre chronologique avant que la compétition commence.
8. Les points de bonifications seront donnés avant le début de la compétition aux athlètes.
9. Tous les participants doivent respecter le règlement fédéral de la FFK.
10. Chaque compétiteur doit présenter un formulaire de notification MDPH à jour, mentionnant le taux de handicap.
11. Pour participer aux championnats de France le compétiteur doit être de nationalité française, et être âgé de 16 ans minimum

d. Aire de compétition

1. L'aire de compétition doit être plane et dépourvue de danger.
2. L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur). Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité. Cette surface totale de 10 X 10 est composée de tatamis. L'aire de sécurité de deux mètres, doit être clairement délimitée. L'aire peut être surélevée jusqu'à un mètre maximum au-dessus du niveau du sol. Cette plate-forme surélevée doit mesurer au moins douze mètres de côté de façon à inclure, à la fois, l'aire de compétition et la surface de sécurité de 2 mètres de côté.
3. Deux lignes parallèles, chacune d'un mètre de long, doivent être établies à une distance d'un mètre et demi du centre de la zone de compétition pour le positionnement des concurrents.
4. Les coaches accompagneront les athlètes dans l'aire de compétition pour les guider vers la position Rouge ou la position Bleu. Le rôle des coaches est d'être toujours à portée de main pour aider les athlètes comme requis.
5. Le Kata et l'équipe kata pour les utilisateurs de fauteuil roulant aura lieu sur un tatami d'au moins 20 mm d'épaisseur.

EXPLICATION :

- I. Aucun obstacle à moins d'un mètre de périmètre extérieur de la zone de sécurité.

II. Les tatamis puzzles utilisés doivent être antidérapants. Ils doivent avoir une épaisseur minimum de 20 mm Le superviseur doit veiller à ce que les tapis ne se déplacent pas, pour éviter de constituer des blessures un danger.

e. Tenue officielle

Les compétiteurs et leurs coaches doivent porter la tenue officielle telle qu'elle est définie ci-après.

LES JUGES

- Les Juges doivent porter la tenue officielle
- La tenue officielle est la suivante :
 - Blazer bleu marine, droit, non-croisé avec deux boutons argentés.
 - Chemise blanche à manches courtes ou longues, selon les conditions climatiques prédominantes.
 - Cravate officielle sans épingle.
 - Pantalons gris uni, sans revers.
 - Chaussettes bleu foncé ou noires sans motif et chaussons d'arbitrage noirs pour utiliser sur l'aire de compétition.

LES COMPÉTITEURS

1. Les compétiteurs doivent porter, un KARATE-GI blanc sans bande ni liseré. L'écusson du club peut être porté sur le côté gauche de la veste et ne doit pas mesurer plus de 100 cm². La marque d'origine des fabricants de KARATE-GI peut être visible dans les endroits normalement acceptés (en bas et à droite de la veste et à la taille pour le pantalon). Un numéro d'identification, délivré par le Comité d'Organisation, peut être fixé au dos de la veste.
2. En fonction du handicap le KARATE-GI pourra être modifié, adapté suivant les besoins.
3. Les manches de la veste ne doivent pas être retroussées. Le retrait de la veste est interdit, même pour les katas respiratoires.
4. Les compétiteurs doivent avoir les ongles coupés courts. Ils ne doivent pas porter d'objets qui puissent blesser leurs adversaires.
5. Les lunettes sont interdites. Le port des lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.
6. Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.
Pour la catégorie "déficience visuelle", le port d'un bandeau noir, sans logo, ou celui délivré par la fédération mondiale, avec le logo WKF, est obligatoire lors de l'exécution du kata, pour tous les compétiteurs.
7. Pour les kumité le port des gants homologués par la Fédération française de karaté et disciplines associées est obligatoire ; un des compétiteurs porte des gants rouges et l'autre des gants bleus.
8. Pour les kumité les casques, protège-dents, protège-tibias sont obligatoires pour les femmes et les hommes ou pas selon le type de handicap. Pour les hommes, la coquille est obligatoire, pour les femmes, le protège-poitrine est obligatoire.
9. Tout l'équipement de protection doit être homologué par la FF KARATÉ.
 - Le compétiteur doit porter une seule ceinture (rouge ou bleue).

LES COACHS

Les coaches doivent en tout temps pendant le tournoi, porter un survêtement et porter leur carte de coach/accompagnateur.

Liste des katas des catégories (cadets-juniors-espoirs-seniors)

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS		
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE		
ANAN	JITTE	PASSAI
ANAN DAI	JYUROKU	PINAN 1-5
ANNANKO	KANCHIN	ROHAI
AOYAGI	KANKU DAI	SAIFA (SAIHA)
BASSAI DAI	KANKU SHO	SANCHIN
BASSAI SHO	KANSHU	SANSEIRU
CHATANYARA KUSHANKU	KOSOKUN (KUSHANKU)	SANSERU
CHINTE	KOSOKUN (KUSHANKU) DAI	SEICHIN
CHINTO	KOSOKUN (KUSHANKU) SHO	SEIENCHIN
ENPI	KOSOKUN SHIHO	SEIPAI
FUKYGATA 1-2	KUMPU	SEIRUI
GANKAKU	KURURUNFA	SEISAN (SEISHAN)
GARYU	KUSANKU	SHINPA
GEKISAI (GEKSAI) 1-2	MATSUMURA ROHAI	SHINSEI
GOJUSHIHO	MATSUKAZE	SHISOCHIN
GOJUSHIHO DAI	MATUSUMURA BASSAI	SOCHIN
GOJUSHIHO SHO	MEIKYO	SUPARINPEI
HAKUCHO	MYOJO	TEKKI 1-3
HANGETSU	NAIFANCHIN (NAIHANSHIN) 1-3	TENSHO
HAUFA	NIJUSHIHO	TMORAI BASSAI
HEIAN 1-5	NIPAPO	USEISHI (GOJUSHIHO)
HEIKU	NISEISHI	UNSU (UNSHU)
ISHIMINE BASSAI	OHAN	WANKAN
ITOSU ROHAI 1-3	PACHU	WANSHU
JIIN	PAIKU	
JION	PAPUREN	

f. Les kumités

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIQUEMENT

Les compétitions en fauteuil sont autorisées en combat uniquement pour la catégorie B 2.

Le règlement appliqué est le même règlement que celui des valides. (Voir les catégories)

Les points accordés sont : 1 point pour attaque à la tête (Yuko), 2 points pour attaque au corps (Waza-ari).

(Il est en effet plus difficile de marquer au corps)

Les attaques sont limitées aux surfaces suivantes :

A – Abdomen

B – Poitrine

C – Dos

E – Côtés

F – Tête

Pour les coupes régionales, les catégories peuvent être mixées différemment afin d'accueillir le maximum de participants et possibilité d'organiser des combats dans d'autres catégories de handicap

g. Catégories et niveaux de classification

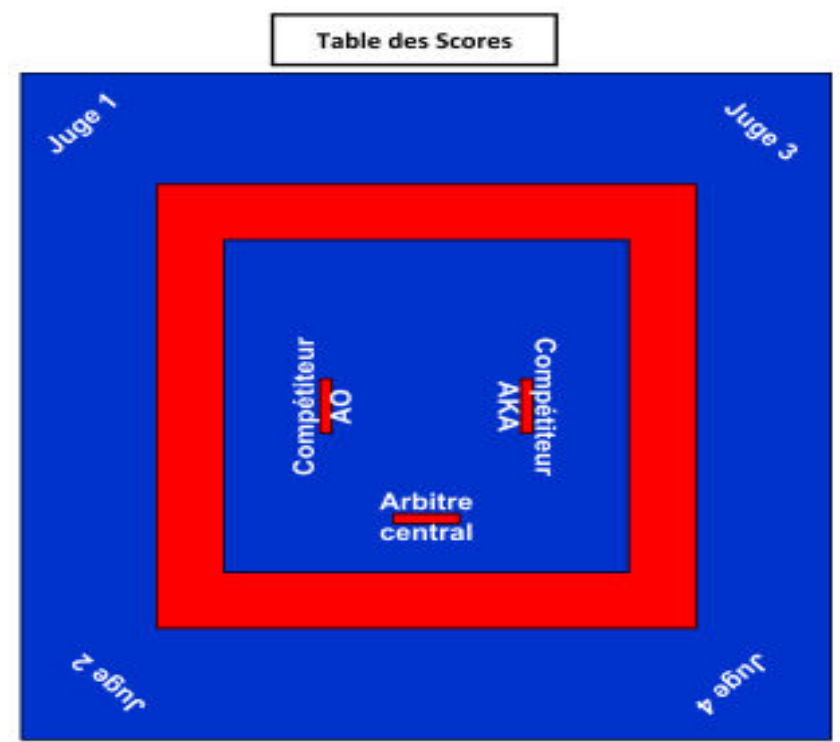
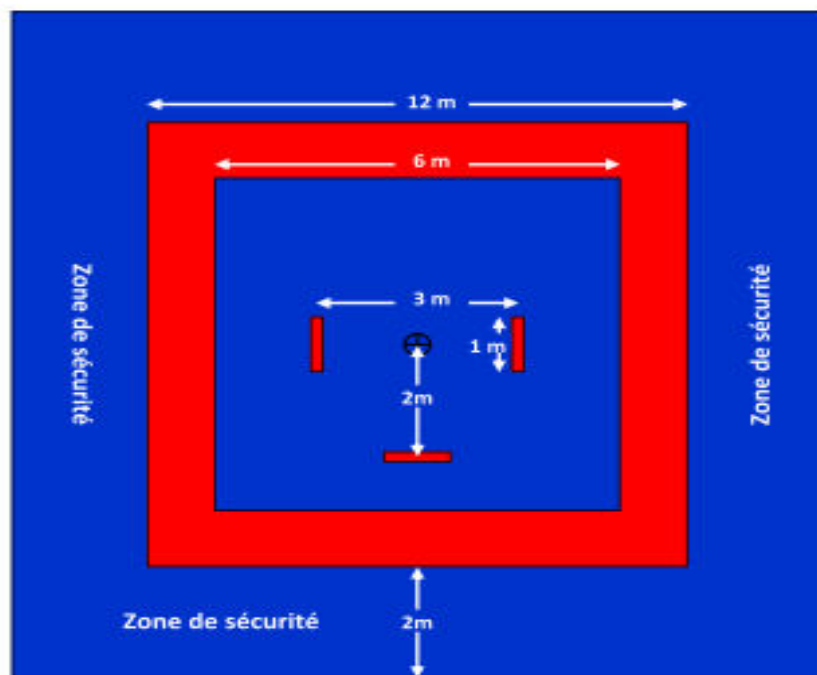
1. Il est important de noter que de nouveaux niveaux dans les classifications seront créés pour que chaque catégorie attire plus de participants.
2. La compétition peut être encore classée par âge, sexe ou même par grade de ceinture pour toutes les catégories. Une catégorie a besoin d'avoir suffisamment de concurrents pour une compétition pour être viable.

h. Règlementation et catégories de handicap pour les championnats de France

Catégorie		Handicap	
Polyhandicap	A	Atteinte motrice sévère des membres inférieurs +/- atteinte du ou des membres supérieurs + autre déficience (retard mental et/ ou déficience visuelle et/ou auditive et/ou respiratoire et/ou digestive...)	Kata
Handicap Moteur fauteuil	B1	Atteinte motrice des quatre membres Atteinte motrice des membres inférieurs avec hypotonie du tronc +/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	Kata
Handicap Moteur fauteuil	B2	Atteinte motrice des membres inférieurs avec stabilité du tronc +/- atteinte motrice d'un ou des membres supérieurs	Kata Kumité
Handicap Moteur debout	B3	Atteinte motrice du ou des membres inférieurs +/- atteinte d'un ou deux membres supérieurs	Kata uniquement
Handicap visuel	C1	Personne malvoyante.	Kata uniquement
	C2	Personne non-voyante.	Kata uniquement
Handicap auditif	D1	Personne malentendante	Kata - Kumité
	D2	Personne sourde	Kata - Kumité
Handicap Mental	E1	Handicap mental léger Division 1	Kata uniquement
	E2	Handicap mental moyen Division 2	
	E3	Handicap mental profond Division 3	
Syndrome de down	E4	Trisomie 21	
Handicap Psychique	F	Psychose, trouble du spectre de l'autisme, trouble déficitaire de l'attention +/- hyperactivité	Kata uniquement
Troubles cognitifs	G	Dyspraxie, troubles du langage, troubles de la mémoire, troubles de l'attention	Kata

Pour la validation des groupes, il faut un minimum de 3 personnes pour chacun d'eux.

i. Disposition de l'aire de compétition



ARTICLE 30. OPEN DES JEUNES (AUX NIVEAUX DES TERRITOIRES)

Ces compétitions concernent les : Départements – Zones interdépartementales – Ligue régionales (IDF, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Corse et les Outre-mer)

Epreuves individuelles kata et combat

L'objectif est de mettre en place un système de compétition permettant aux jeunes de faire 2 combats minimum. Durant la journée de compétition, la durée de passage pour chaque catégorie de poids devra se dérouler dans une période de temps d'environ 2 à 3 heures. (Intégrant le contrôle, la pesée, le passage de leur catégorie respective et le temps de la remise des médailles).

a. Les conditions pour y participer

L'open des jeunes n'est pas une compétition qualificative.

Les jeunes ont la possibilité de participer à cette compétition avec une seule licence (la licence de la saison sportive en cours).

(Tout licencié peut s'inscrire à une compétition Open des jeunes sur tout le territoire national). Il n'y a pas de contrainte de nationalité.

b. Les modalités et le déroulement

La compétition est organisée en système de double tableau :

Tableau principal (1^{ère} division) et tableau secondaire (2^{ème} division)

Chaque participant est inscrit dans le tableau principal spécifique à sa catégorie d'âge et de poids. A l'issue du 1^{er} tour les gagnants restent sur le tableau principal 1^{ère} division et les autres sont transférés sur le tableau secondaire correspondant à la 2^{ème} division.

Open 1^{ère} Division

Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau principal est déclaré vainqueur de l'Open des jeunes 1^{ère} division.

Open 2^{ème} Division

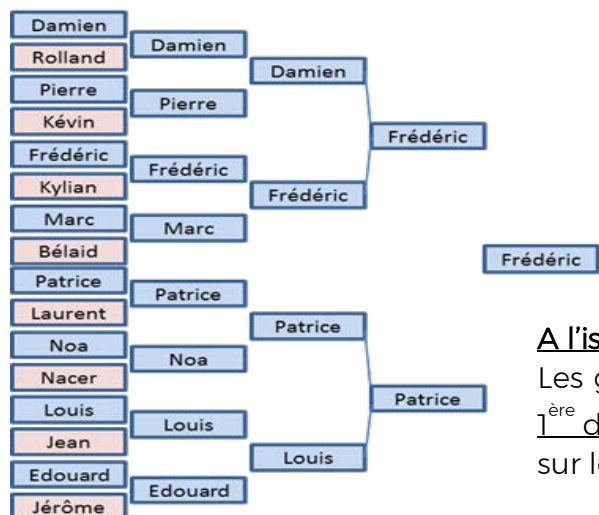
Le vainqueur de chaque catégorie d'âge et de poids du tableau secondaire est déclaré vainqueur de l'open des jeunes 2^{ème} Division.

La durée des combats : Pupilles masculins/féminins : 1 minute 30 secondes et Benjamins masculins/féminins : 2 minutes.

Exemple du double tableau avec 16 participants

(Le principe reste le même quel que soit le nombre de participants)

Tableau principal (avant le 1er tour)



A l'issue du 1^{er} tour :

Les gagnants (en bleu) restent sur le tableau 1^{ère} division, les autres (en rose) sont transférés sur le tableau 2^{ème} division.

TABLEAU 1^{ère} DIVISION

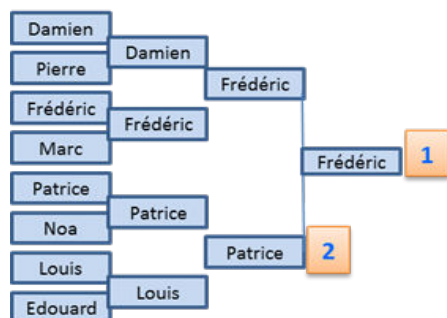
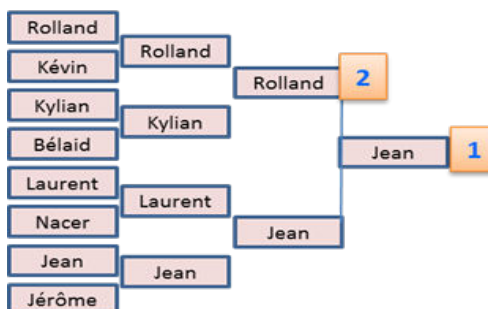


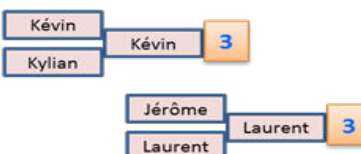
TABLEAU 2^{ème} DIVISION



REPECHAGE



REPECHAGE



Mise en œuvre

Open des jeunes des départements

Les comités départementaux organisent cette compétition pour les jeunes des catégories poussins, pupilles et benjamins.

L'organisation de cette compétition est particulière à chaque département. Elle peut se dérouler sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du nombre de licenciés dans chaque département.

Open des jeunes des Départements & Territoires d'outre-mer et de la ligue Corse

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes.

Open des jeunes des zones interdépartementales et des ligues régionales (Ile de France, Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire)

Ces organismes organisent cette compétition pour les jeunes des catégories pupilles, benjamins et minimes.

Nous retrouvons les mêmes cas de figure concernant la mise en œuvre et la programmation pour ces organismes. Il appartient donc à ceux-ci d'adapter la compétition sur un jour, un week-end ou deux week-ends en fonction du découpage géographique et du nombre de licenciés.

L'annexe suivante

L'annexe suivante est une proposition de programmation d'une journée type.

La programmation est non exhaustive. Chaque organisme adapte la mise en œuvre et la programmation de l'Open des jeunes en fonction de ses exigences spécifiques.

Exemple de programmation d'une journée type

Catégories Poussins-Pupilles-Benjamins (Moyenne de 16 à 24 participants par tableau)

Pupilles féminines (combats 1 mn 30)

- 09h00-09h30 : contrôle et pesée -25 kg/-30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/+45 kg
- 09h30-11h00 : déroulement des combats
- 11h00-11h15 : remise des médailles

Pupilles masculins (combats 1 mn 30)

- 10h00-10h30 : contrôle et pesée -25 kg/-30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/+50 kg
- 11h00-12h30 : déroulement des combats
- 12h30-12h45 : remise des médailles

Poussines (combats 1 mn 30)

- 11h30-12h00 : contrôle et pesée -20 kg/-25 kg/-30 kg/-35kg/-40 kg/ +40 kg
- 12h30-14h00 : déroulement des combats
- 14h00-14h15 : remise des médailles

Poussins (combats 1 mn 30)

- 13h00-13h30 : contrôle et pesée -20 kg/-25 kg/-30 kg/-35kg/-40 kg/ -45 kg/ +45 kg
- 14h00-15h30 : déroulement des combats
- 15h30-15h45 : remise des médailles

Benjamines (combats 2 mn)

- 14h30-15h00 : contrôle et pesée -30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/+50 kg
- 15h30-17h00 : déroulement des combats
- 17h00-17h15 : remise des médailles

Benjamins (combats 2mn)

- 16h00-16h30 : contrôle et pesée -30 kg/-35 kg/-40 kg/-45kg/-50 kg/-55 kg/ +55 kg
- 17h00-18h30 : déroulement des combats
- 18h30-18h45 : remise des médailles

Prévoir 30 mn supplémentaires d'impondérables sur l'ensemble de la journée.

Prévoir également environ 30 mn supplémentaires dans la programmation, (en fonction du nombre de participants et du nombre de tatamis disponibles).

ARTICLE 31. COUPES COMBINEES KATA-COMBAT (AU NIVEAU DES TERRITOIRES)

a. Epreuves individuelles & équipes minimes-cadets-juniors-seniors

Catégories

Catégories de poids SENIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids JUNIORS MASCULINS ET FEMININS : OPEN

Catégories de poids CADETS : - 50 kg / - 60 kg / - 70 kg / + 70 kg

Catégories de poids CADETTES : - 47 kg / - 54 kg / + 54 kg

Catégorie de poids des MINIMES MASCULINS : - 45 kg / - 55 kg / - 65 kg / + 65 kg

Catégorie de poids MINIMES FEMININES : - 45 kg / - 50 kg / + 50 kg

Organisation de la compétition

La compétition peut être divisée en combiné individuel et par équipe. Le combiné individuel peut être ensuite divisé en catégorie de poids.

Compétition par élimination directe AVEC repêchage.

KATA suivi du Combat.

Les compétiteurs individuels ou les équipes ne se présentant pas à l'appel, sont disqualifiés (KIKEN).

Les deux équipes comprennent de trois à cinq membres dont trois combattent. Elles sont constituées au maximum de trois masculins et deux féminines (deux masculins et une féminine combattent).

Les compétiteurs sont tous membres de l'équipe, il n'y a pas de remplaçant déterminé.

Avant chaque match, un représentant de l'équipe doit déposer à la table officielle un formulaire définissant les noms des compétiteurs ainsi que l'ordre dans lequel ils combattent.

Les participants choisis parmi les cinq membres de l'équipe, ainsi que l'ordre dans lequel ils combattent, peuvent être changés à chaque tour, à condition de le notifier par avance, mais une fois le formulaire enregistré, rien ne peut plus être changé avant la fin du match (sous peine de disqualification).

QUALIFICATIONS : → Minimum de 9 compétiteurs ou 9 équipes.

- 1/4 FINALES : → 8 compétiteurs ou 8 équipes.

- 1/2 FINALES : → 4 compétiteurs ou 4 équipes qualifiées.

- FINALES : → 2 compétiteurs ou 2 équipes qualifiées.

- Repêchage : les compétiteurs ou équipes qui ont perdu face aux deux finalistes qualifiés s'affrontent deux par deux selon la même règle KATA + KUMITE. Les vainqueurs des repêchages obtiennent la troisième place.

Compétition individuelle

Dans la compétition individuelle, les compétiteurs présentent :

- Leur KATA imposé jusqu'en quart de finale → Simultanément.
- Leur KATA libre en 1/2 finale, finale de repêchage et finale → L'un après l'autre.

Pour la catégorie MINIME, la présentation d'un KATA supérieur de la liste MINIME est autorisée :

- dans les rencontres pour les médailles de bronze ;
- en finale.

Le vainqueur du KATA obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

En individuel, le compétiteur disqualifié en KATA/technique perd le droit de combattre.

Après la fin du KATA, les deux compétiteurs se font face et débutent leur combat. Ils ont maximum 1 minute pour se préparer, les points obtenus dans la compétition KATA sont affichés sur le tableau.

Le temps des combats est de deux minutes. Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du KATA, ou à défaut à la fin du temps :

Le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en KATA et KUMITE est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité au nombre de points à l'issue des 2 minutes, le SENSU s'appliquera. Le combattant ayant obtenu le premier avantage de points sans opposition (SENSU) sera déclaré vainqueur. En absence de SENSU, l'ENCHO SEN (premier qui marque) s'appliquera sur une durée de 30 secondes. Si l'égalité persiste à l'issue de l'ENCHO SEN, la décision par « HANTEI » tiendra compte du KATA et du KUMITE.

Compétition par équipe seniors

Dans la compétition par équipe, Le règlement est identique au règlement individuel. Les équipes sont formées obligatoirement de 2 garçons et 1 fille (Les remplaçants peuvent être inscrits sur la feuille de match). L'ordre de passage sera toujours : garçon-fille-garçon.

En compétition par équipes, lorsque les deux compétiteurs se trouvent, à la fin du combat, à égalité de points, le SENSU s'appliquera. Le combattant ayant obtenu le premier avantage de points sans opposition (SENSU) sera déclaré vainqueur. En absence de SENSU, l'arbitre annonce obligatoirement hikiwake.

L'équipe déclarée vainqueur est celle qui a obtenu le plus grand nombre de victoires, ou de points en cas d'égalité. La première équipe ayant deux victoires est déclarée vainqueur.

Quand deux équipes ont le même nombre de victoires et de points, un tirage au sort doit avoir lieu pour déterminer l'épreuve KATA/technique ou KUMITE/combat.

Si le KATA est tiré au sort, les équipes choisissent leur combattant (la fille d'une équipe peut s'opposer au garçon d'une équipe en KATA/technique uniquement).

Les deux compétiteurs devront effectuer un KATA différent de celui déjà réalisé : soit tiré au sort par le juge principal dans la liste du tour, soit libre dans la liste WKF.

Si c'est le combat, un deuxième tirage au sort devra déterminer si c'est un garçon ou une fille qui combattrait.

En cas d'égalité à l'issue du combat supplémentaire, et en l'absence de SENSU, l'ENCHO SEN (premier qui marque) s'appliquera sur une durée de 30 secondes. Si

l'égalité persiste à l'issue de l'ENCHO SEN, la décision est prise par les juges (hantei) sur ce dernier match, et l'équipe vainqueur sera déclarée.

Equipements

La réglementation ne diffère pas de la réglementation KATA et KUMITE de la FFK.

- Protège-dents (obligatoire).
- Coquilles pour les garçons.
- Gants rouges et bleus.
- Protège-poitrine pour les filles.
- Protège-tibias souples (sans armature).
- Les lunettes sont interdites. Le port de lentilles de contact souples est autorisé sous la responsabilité du compétiteur.
- L'emploi de bandage ou support suite à une blessure doit être autorisé par le médecin de la compétition.
- Le port de tout autre vêtement ou équipement est interdit.

Critères de décision technique/kata

La réglementation ne diffère pas de la réglementation KATA de la FFK.

En individuel, le compétiteur disqualifié en KATA/technique perd le droit de combattre.

Compétition kumite/combat

La réglementation ne diffère pas de la réglementation des compétitions COMBAT.

b. Epreuve individuelle poussins - pupilles - benjamins

Les catégories de poids sont déterminées par l'organisateur.

Aire de compétition

L'aire de compétition pourra être ramenée à 6 m X 6 m avec un mètre supplémentaire sur chacun des cotés (surface de sécurité).

Le nombre de juges pourra être ramené à trois.

Déroulement de la compétition

Les compétiteurs présentent simultanément leur KATA (au choix sur la liste présentée en annexe du règlement KATA).

- Simultanément jusqu'en quart de finale
- L'un après l'autre en 1/2 finale, finale de repêchage et finale

Pour la catégorie Benjamins, la présentation d'un KATA supérieur de la liste Benjamins est autorisée uniquement en finale.

Le vainqueur du KATA obtient le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus. Le vaincu obtient également le nombre de points équivalent au nombre de drapeaux obtenus.

Les points obtenus par chacun des compétiteurs sont affichés sur le tableau. Immédiatement après la fin du KATA, les 2 compétiteurs se mettent face à face et combattent.

Le temps des combats est d'1 minute 30 secondes pour les poussins et pupilles (masculins et féminins). Il est de 2 minutes pour les benjamins.

Le combat prend fin quand l'un des compétiteurs a pris un avantage de huit points sur son adversaire, en tenant compte des points du KATA, ou à défaut à la fin du temps, le compétiteur ayant obtenu le plus de points cumulés en KATA et KUMITE est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité au nombre de points à l'issue des 2 minutes, le SENSU s'appliquera. Le combattant ayant obtenu le premier avantage de points sans opposition (SENSU) sera déclaré vainqueur. En absence de SENSU, l'ENCHO SEN (premier qui marque) s'appliquera sur une durée de 30 secondes. Si l'égalité persiste à l'issue de l'ENCHO SEN, la décision est prise par les juges (hantei) et tiendra compte du KATA et du KUMITE.

Organisation de la compétition

Compétition par élimination directe AVEC repêchage. KATA suivi du Combat.

Les compétiteurs individuels ne se présentant pas à l'appel, sont disqualifiés (KIKEN).

QUALIFICATIONS : → Minimum de 9 compétiteurs.

- 1/4 FINALES : → 8 compétiteurs.
- 1/2 FINALES : → 4 compétiteurs qualifiés.
- FINALES : → 2 compétiteurs qualifiés.
- Repêchage : les compétiteurs qui ont perdu face aux deux finalistes qualifiés s'affrontent deux par deux selon la même règle KATA + KUMITE. Les vainqueurs des repêchages obtiennent la troisième place.

Equipements

Karaté gi / Ceinture rouge et ceinture bleue / Gants rouges et gants bleus / Protège dents adapté / Protèges pieds rouges et protèges pieds bleus/ Protèges tibias / Plastron réversible bleu-rouge /casque bleu et casque rouge

Critères de décision technique/kata

La réglementation ne diffère pas de la réglementation KATA de la FFK.

Compétition kumite/combat

La réglementation ne diffère pas de la réglementation COMBAT de la FFK.

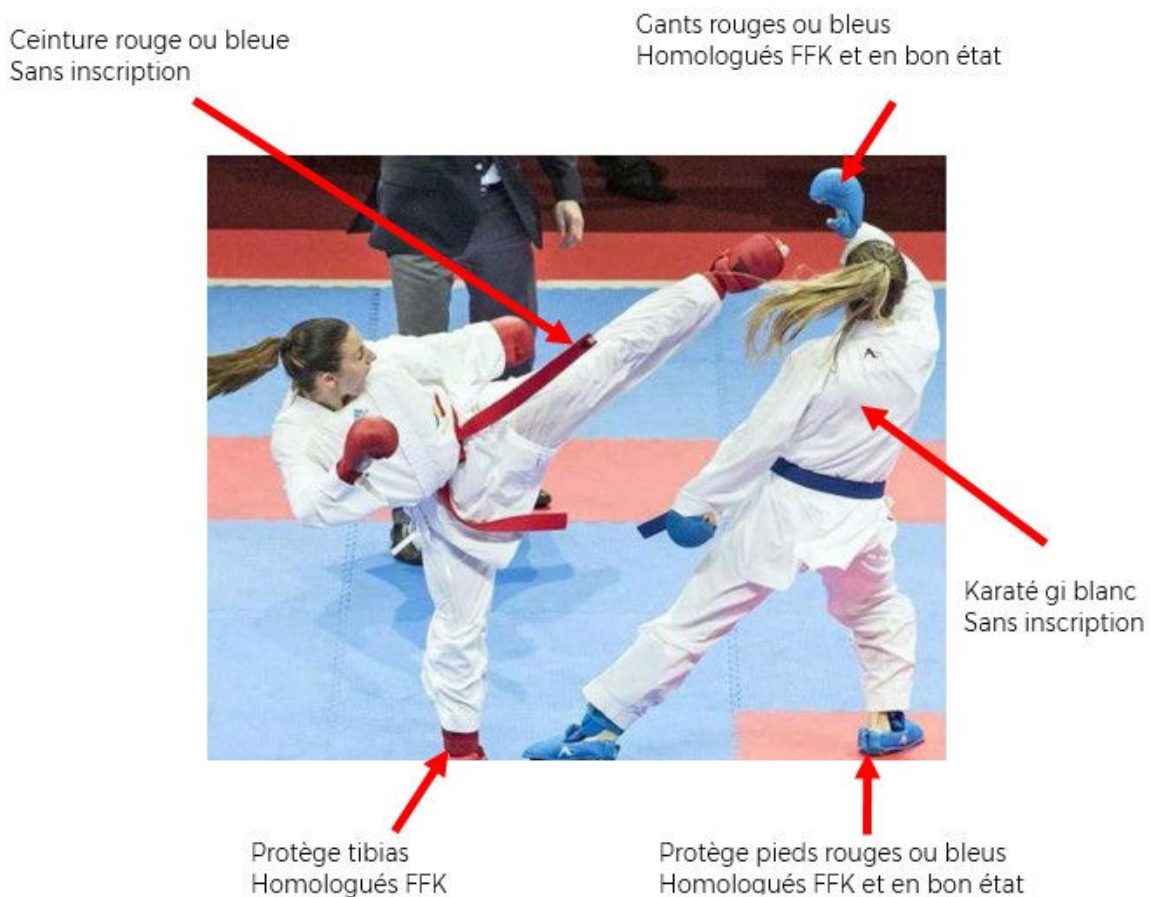
c. Listes des katas – compétitions combinées dans les territoires

LISTE DES KATAS COMPETITION COMBINE MINIMES					
TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaïdaï ichi Geki saï daï ni Saïfa
1/4 finales Tirage au sort	Tekki shodan Bassaï daï Kanku daï	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku	Naïfanchi shodan Bassaï daï Kosokun daï	Tekki shodan Bassaï daï Kanku daï	Saïfa Seyunchin Sanchin
1/2 finale Liste Minimés	Tekki shodan Bassaï daï Kanku daï Jion Empi	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku Wanshu Jion	Naïfanchi shodan Bassaï daï Kosokun daï Saïfa Seienchin Jion Seipa	Tekki shodan Bassaï daï Kanku daï Jion Empi	Saïfa Seyunchin sanchin Shisouchin Sanseiru Seipa
Finale et place de 3 ^{ème} KATA libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

LISTE DES KATAS COMPETITION COMBINE CADETS A SENIORS					
TOUR	SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	SHOTOKAI	GOJU RYU
Qualifications Tirage au sort	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Pinan shodan Pinan sandan Pinan yodan Pinan godan	Heian nidan Heian sandan Heian yodan Heian godan	Sanchin Gekisaïdaï ichi Geki saï daï ni Saïfa
1/4 finales Tirage au sort	Tekki shodan Bassaï daï Kanku daï	Naïfanchi shodan Bassaï Kushanku	Naïfanchi shodan Bassaï daï Kosokun daï	Tekki shodan Bassaï daï Kanku daï	Saïfa Seyunchin Sanchin
Finale et place de 3 ^{ème} KATA libre	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF	Liste WKF

XI. PROTECTIONS & TENUES SPORTIVES REGLEMENTEES

ARTICLE 32. PROTECTION DE COMBAT



Protège dents

Cheveux propres / coupés ou attachés
Sans barrettes ni bandeau

Coquille

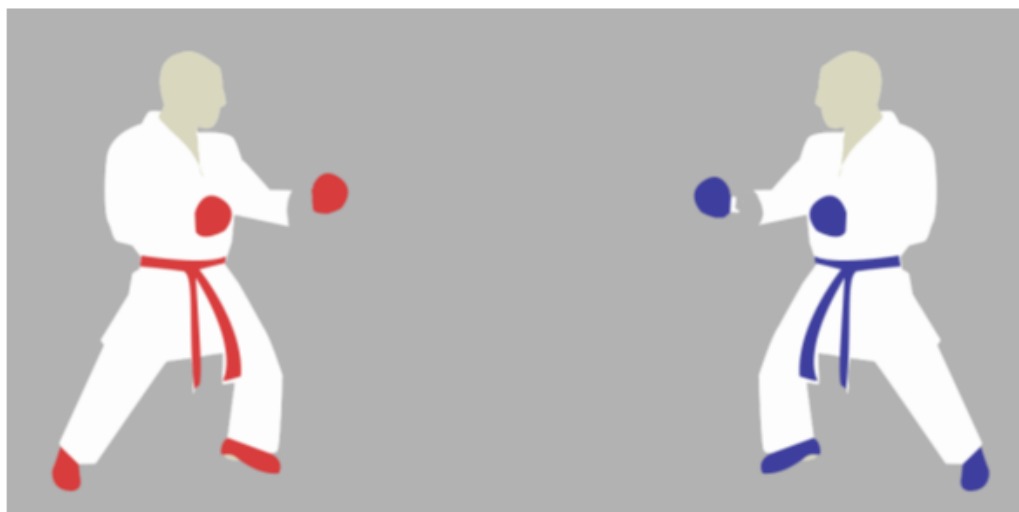
ou

Protège poitrine
Sans inscription

Lentilles autorisées
Sous la responsabilité du compétiteur (trice)

ARTICLE 33. TENUE SPORTIVE REGLEMENTEE DE COMBAT

KARATE-GI : Blanc sans bandes ni liseré



Manches

Minimum : couvrir la moitié de l'avant-bras
Maximum : couvrir le poignet
Ne doivent pas être retroussées

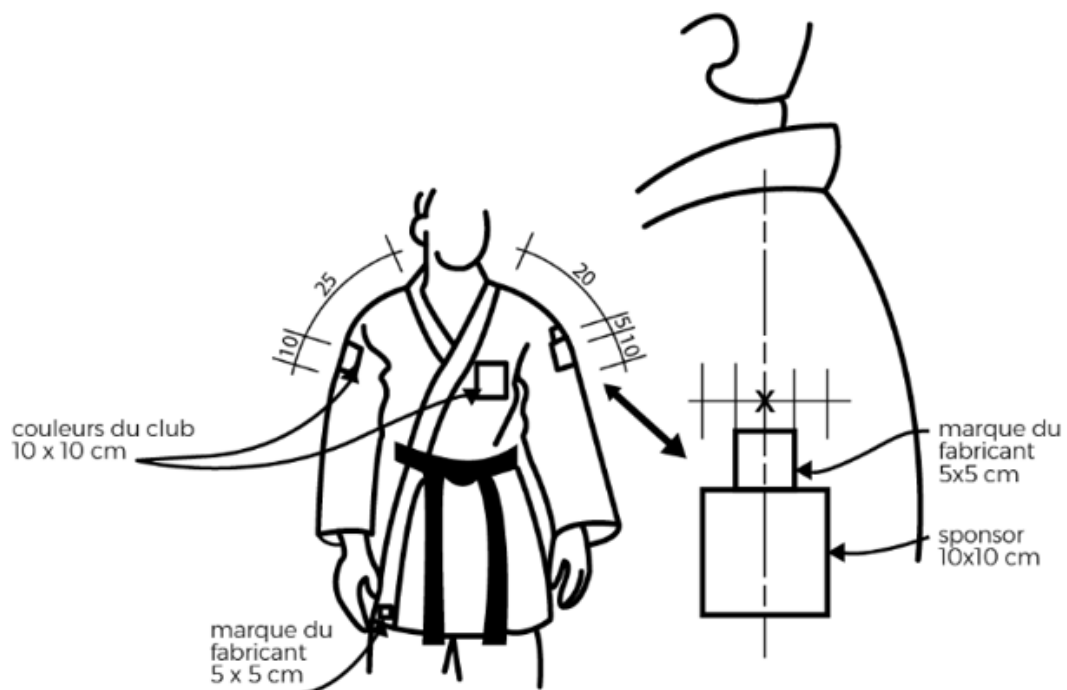
Veste

Minimum : couvrir les hanches
Maximum : 3/4 de la cuisse
T-shirt (pour les compétitrices)

XII. MARQUAGE

MARQUAGE AUTORISE SUR LE KIMONO

- Couleurs du club sur le côté gauche de la veste et sur la manche droite. Dimensions maximales 100 cm
- Marquage du fabricant : au bas et sur le devant de la veste, sur une manche et au niveau haut du dos sous le col.



Les compétiteurs doivent porter un KARATE-GI blanc avec ou sans bande de couleur, ou liseré, sans broderie personnelle sauf exception.

Si le compétiteur se présente avec un KARATE-GI avec bandes de couleur (bleu ou rouge), celui-ci doit être impérativement de la même couleur que ses protections.

XIII. ANNEXES

ARTICLE 34. LISTE DES KATAS

POUSSINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI

PUPILLES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
TAIKYOKU SHODAN	TAIKYOKU SHODAN	JUNI NOKATA SHODAN Ou DAI ICHI DO SAI	SHIHOU UKE ICHI
TAIKYOKU NIDAN	TAIKYOKU NIDAN	JUNI NOKATA NIDAN Ou DAI NI DO SAI	SHIHOU UKE NI
TAIKYOKU SANDAN	TAIKYOKU SANDAN	JUNI NOKATA SANDAN Ou DAI SAN DO SAI	SHIHOU UKE SAN
HEIAN SHODAN	PINAN NIDAN	PINAN SHODAN	FUKIYU KATA ICHI
HEIAN NIDAN	PINAN SHODAN	PINAN NIDAN	FUKIYU KATA NI
HEIAN SANDAN	PINAN SANDAN	PINAN SANDAN	GEKISAI DAI ICHI
HEIAN YODAN	PINAN YODAN	PINAN YODAN	GEKISAI DAI NI
HEIAN GODAN	PINAN GODAN	PINAN GODAN Ou SHINSEI 1 et 2	
KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE			
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA

BENJAMINS			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KATAS DE FINALE ET FINALE DE REPECHAGE			
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		JION SEIPAI	SEIPAI

MINIMES			
SHOTOKAN	WADO RYU	SHITO RYU	GOJU-RYU
5 HEIAN	5 PINAN	5 PINAN SHIN SEI 1 et 2	FUKIYU KATA ICHI et NI
TEKKI	NAIFANSHI SHODAN	NAIFANSHI SHODAN	GEKISAI DAI ICHI GESIKAI DAI NI
BASSAI DAI	BASSAI	BASSAI DAI	SAIFA
KANKU DAI	KUSHANKU	KOSOKUN DAI	SEIUNCHIN
EMPI	WANSHU	SAIFA	SHISOUCHIN
JION	JION	SEIENCHIN	SANSEIRU
		JION SEIPAI	SEIPAI

Pour les MINIMES, lors de la finale et de la finale de repêchage (médaille de bronze), le compétiteur peut choisir un kata de la liste CADETS/JUNIORS/SENIORS.

ARTICLE 35. LISTE NON EXHAUSTIVE DE LA FEDERATION MONDIALE DE KARATE

Seulement les katas de la liste officielle pourront être réalisés.

CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET SENIORS
LES KATAS SONT CLASSES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

1	Anan	35	Jiin	69	Passai
2	Anan Dai	36	Jion	70	Pinan Shodan
3	Ananko	37	Jitte	71	Pinan Nidan
4	Aoyagi	38	Juroku	72	Pinan Sandan
5	Bassai	39	Kanchin	73	Pinan Yondan
6	Bassai Dai	40	Kanku Dai	74	Pinan Godan
7	Bassai Sho	41	Kanku Sho	75	Rohai
8	Chatanyara Kusanku	42	Kanshu	76	Saifa
9	Chibana No Kushanku	43	Kishimoto No Kushanku	77	Sanchin
10	Chinte	44	Kousoukun	78	Sansai
11	Chinto	45	Kousoukun Dai	79	Sanseiru
12	Enpi	46	Kousoukun Sho	80	Sanseru
13	Fukyugata Ichi	47	Kururunfa	81	Seichin
14	Fukyugata Ni	48	Kusanku	82	Seienchin (Seiyunchin)
15	Gankaku	49	Kyan No Chinto	83	Seipai
16	Garyu	50	Kyan No Wanshu	84	Seiryu
17	Gekisai (Gekesai) 1	51	Matsukaze	85	Seishan
18	Gekisai (Gekesai) 2	52	Matsumura Bassai	86	Seisan (Sesan)
19	Gojushiho	53	Matsumura Rohai	87	Shiho Kousoukun
20	Gojushiho Dai	54	Meikyo	88	Shinpa
21	Gojushiho Sho	55	Myojo	89	Shinsei
22	Hakucho	56	Naifanchin Shodan	90	Shisochin
23	Hangetsu	57	Naifanchin Nidan	91	Sochin
24	Haufa (Haffa)	58	Naifanchin Sandan	92	Suparinpei
25	Heian Shodan	59	Naihanchi	93	Tekki Shodan
26	Heian Nidan	60	Nijushiho	94	Tekki Nidan
27	Heian Sandan	61	Nipaipo	95	Tekki Sandan
28	Heian Yondan	62	Niseishi	96	Tensho
29	Heian Godan	63	Ohan	97	Tomari Bassai
30	Heiku	64	Ohan Dai	98	Unshu
31	Ishimine Bassai	65	Oyadomari No Passai	99	Unsu
32	Itosu Rohai Shodan	66	Pachu	100	Useishi
33	Itosu Rohai Nidan	67	Paiku	101	Wankan
34	Itosu Rohai Sandan	68	Papuren	102	Wanshu

ARTICLE 36. EXEMPLES DE FORMULES DE COMPETITIONS D'ANIMATIONS NON OFFICIELLES

Ces compétitions sont organisées à l'initiative des départements, des zones interdépartementales, des ligues régionales et des clubs



Aucune compétition ne doit être organisée pour la catégorie des mini-poussins.
Cette catégorie peut participer exclusivement à des animations.

Pour ces types de compétitions, la licence de la saison sportive en cours est suffisante pour pouvoir y participer

Le relais des maîtres (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres.

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse. Une rencontre compte donc neuf combats.

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

Les changements de combattants s'effectuent dès qu'une équipe atteint 5 points ou un multiple de 5 (10, 15, 20, etc ...) ou si le temps maximum d'un combat est atteint. Ce temps varie d'une minute à 3 minutes en fonction de l'âge des compétiteurs.

La coupe du petit samouraï (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition combats réservée aux enfants et aux jeunes.

Forme de la compétition :

- Etablissement de poules de 3 combattants ;
- A l'issue des combats de poule, chaque combattant est classé dans un tableau de compétition selon un modèle préconisé ;
- En fonction du nombre de participants, le tableau de compétition est réalisé avec simple ou double repêchage.

Les kimonos d'or (Pas de mini-poussins)

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition :

1. 1^{er} passage noté ; choix du kata par le compétiteur dans une liste imposée ;

2. Placement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
3. Etablissement du tableau de compétition selon le modèle préconisé ;
4. Exécution des rencontres du tableau ; désignation du vainqueur ;
5. Etablissement du classement de tous les compétiteurs.

Le kata imposé au 1er tour peut être repris dans les tours suivants.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3ème place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkaï à réaliser à aucun stade de la compétition.

Le challenge des jeunes (Pas de mini-poussins)

Le Challenge des jeunes est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFK.

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge.

a. Le relai des maîtres

GENERALITES

Il s'agit d'une compétition de combats par équipe de 3 membres (une personne supplémentaire, le remplaçant, est acceptée en cas de blessures de l'un des membres de l'équipe).

Sa particularité réside dans le fait que chaque membre d'une équipe rencontre tous les autres membres de l'équipe adverse.

Une rencontre compte donc neuf matchs (noté M dans chacun des tableaux : M1, M2, M3...M9).

ADDITION DES POINTS

Les points s'additionnent au fur et à mesure des rencontres sans que le compteur qui totalise les points soit remis à zéro.

CHANGEMENT DE COMBATTANT

Le changement des combattants dépend de deux facteurs : le score et le temps.

Deux nouveaux combattants entreront en lice si l'une des équipes atteint 5 points (pour le premier combat) ou un multiple de 5 (10 pour le second combat, 15 pour le troisième, etc).

De même, un changement de compétiteurs sera effectué si le temps de combat maximum, variant de une à trois minutes en fonction de l'âge des combattants, est atteint.

ORDRE DES RENCONTRES

M : Match

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5

Fin du combat : temps écoulé (2 ou 3 minutes) ou score arrivé à :

M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
5	10	15	20	25	30	35	40	45

Fiche de mise en œuvre

EQUIPE 1

Club :

Combattant 1

Combattant 2

Combattant 3

Remplaçant (éventuel)

EQUIPE 2

Club :

Combattant 4

Combattant 5

Combattant 6

Remplaçant (éventuel)

ORDRE DES RENCONTRES								
M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
3	1	2	1	3	2	1	2	3
6	5	4	6	4	5	4	6	5
SCORE								

b. Coupe du petit samouraï

Il s'agit d'une compétition réservée aux enfants et aux jeunes.

1. Les benjamins et minimes sont répartis par poules de 3.
2. Chaque enfant fait 2 combats ; à l'issue desquels un classement est effectué de 1 à 3 dans chaque poule.
3. Il n'y a pas d'élimination.
4. Tous les numéros 1 sont tête de série et sautent un tour ; les numéros 2 et 3 font un match de barrage.

Exemple : classement au terme des tours de poule

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er} Charles	1 ^{er} Dylan	1 ^{er} Enrique	1 ^{er} Ahmed
2 ^{ème} Etienne	2 ^{ème} Brian	2 ^{ème} Diego	2 ^{ème} Farid
3 ^{ème} Edouard	3 ^{ème} Steven	3 ^{ème} Pablo	3 ^{ème} Karim

La première partie de la compétition est terminée.

Le classement provisoire en sortie de poule permet de dresser un tableau des rencontres où le 2^{ème} d'une poule affronte le 3^{ème} d'une autre poule.

Tous les premiers de chaque poule sautent un tour.



Fiche de mise en œuvre

1. INSCRIRE LE NOM DES COMBATTANTS DANS CHACUNE DES POULES

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D

2. ETABLIR LE CLASSEMENT INTERMEDIAIRE

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}

3. ORGANISER LE TABLEAU

2 C	2 C / 3 B		
3 B			
	1 A		
2 D	2 D / 3 C		
3 C			
	1 B		
2 A	2 A / 3 D		
3 D			
	1 C		
2 B	3 B / 3 A		
3 A			
	1 D		

c. Les kimonos d'or

Il s'agit d'une compétition katas. Elle peut concerner les compétiteurs de tous âges du débutant au confirmé.

Forme de la compétition

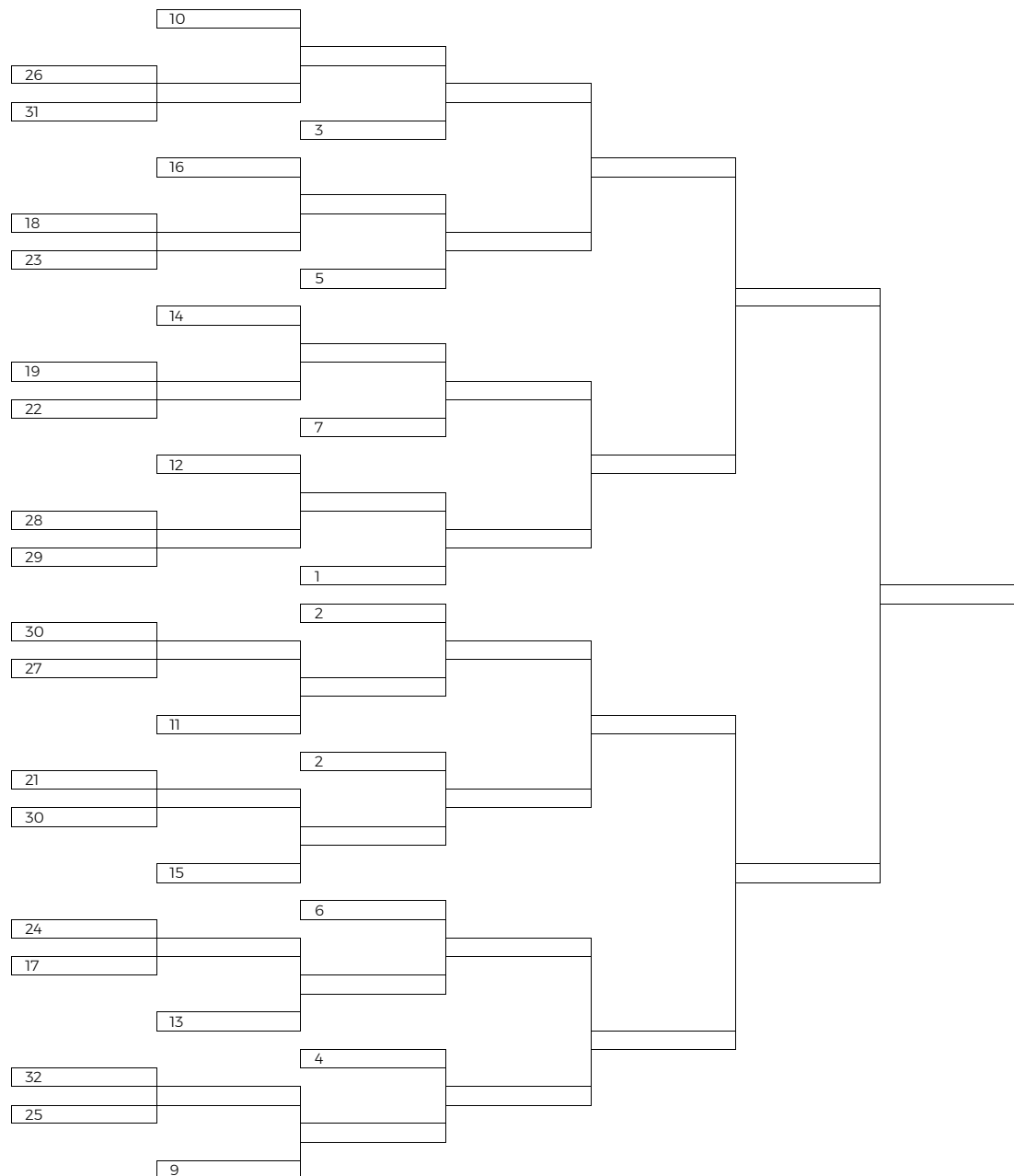
- 1^{er} passage noté ; choix du kata par chaque compétiteur dans une liste imposée ;
- Rangement de tous les compétiteurs du premier au dernier ;
- Etablissement du tableau de compétition selon le modèle fédéral préconisé ;
- Etablissement d'un classement de tous les compétiteurs à l'issue de la compétition ;
- Déroulement de la compétition.

Le kata imposé au 1^{er} tour peut être repris dans les tours du tableau.

Dans le tableau, les concurrents effectuent un kata différent à chaque série de trois tours.

Pour la finale ou le match pour la 3^{ème} place, le compétiteur peut reprendre n'importe quel kata déjà effectué, même au tour précédent.

Les kimonos d'or peuvent être organisés par équipes avec le même règlement. Il n'y a pas de bunkai à réaliser à aucun stade de la compétition.



SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
----------	----------	-----------	----------

POUSSINS 1^{er} TOUR

Taikyoku Shodan	Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	Shi Ho Uke Ichi
-----------------	-----------------	---------------------	-----------------

POUSSINS TOURS SUIVANTS

Taikyoku Shodan	Taikyoku Shodan	Juni No kata Shodan	3 Shi Ho Uke (1, 2, 3) 2 Fukiyu Kata (1, 2)
Taikyoku Nidan	Taikyoku Nidan	Juni No Kata Nidan	
Taikyoku Sandan	Taikyoku Sandan	Juni No Kata Sandan	
Heian Shodan	Pinan Nidan	Pinan Nidan	
Heian Nidan	Pinan Shodan	Pinan Shodan	

PUPILLES 1^{er} TOUR

3 Taikyoku	3 Taikyoku	3 Juni No kata	3 Shi Ho Uke
Heian Shodan	Pinan Nidan	Pinan Nidan	Fukiyu Kata
Heian Nidan	Pinan Shodan	Pinan Shodan	(1, 2)

PUPILLES TOURS SUIVANTS

3 Taikyoku	3 Taikyoku	3 Juni No kata	3 Shi Ho Uke 2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai
Heian Shodan	Pinan Nidan	Pinan Nidan	
Heian Nidan	Pinan Shodan	Pinan Shodan	
Heian Sandan	Pinan Sandan	Pinan Sandan	
Heian Yodan	Pinan Yodan	Pinan Yodan	
		2 Gekisai Dai (1, 2)	

BENJAMINS 1 ^{er} TOUR			
Heian Shodan Heian Nidan Heian Sandan	3 Taikyoku Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	Pinan Nidan Pinan Shodan Pinan Sandan	2 Fukiyu Kata (1, 2) 2 Gekisai Dai (1, 2)
BENJAMINS TOURS SUIVANTS			
3 Taikyoku 5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai	3 Taikyoku 5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai	3 Juni No kata 5 Pinan 2 Gekisai Dai (1, 2) Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Saifa Seiunchin Shisochin

MINIMES 1 ^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian	5 Pinan	5 Pinan	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Seiunchin
MINIMES TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Seisan Kushanku Jion	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Seisan Shin Sei Seiyunchin Jion	Gekisai Dai (1, 2) Saifa Seiunchin Shisoshin Sanseiru Seipai

CADETS-JUNIORS 1 ^{er} TOUR			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
5 Heian Tekki Shodan Bassai Dai Kanku Dai Jion Enpi	5 Pinan Naifanchi Shodan Bassai Kushanku Jion Wanshu	5 Pinan 2 Gekisai Dai Naifanchi Shodan Bassai Dai Saifa Shin Sei Seiyunchin Jion Wanshu	2 Fukiyu Kata 2 Gekisai Dai Saifa Seiunchin Shisochin Sanseiru Seipai
CADETS-JUNIORS TOURS SUIVANTS			
SHOTOKAN	WADO-RYU	SHITO-RYU	GOJU-RYU
Katas Libres			

d. Le challenge des jeunes

GENERALITES

Le Challenge des jeunes est une manifestation destinée aux jeunes karatékas dès leurs premières années d'adhésion à la FFK

Conçu comme une animation préparatoire à la compétition, il doit permettre à chacun des participants de réaliser un grand nombre de confrontations : katas et combats, en un temps très contraint d'environ une heure trente.

Le présent règlement précise chacun des points de l'organisation du Challenge.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

- Inscriptions sur place.
- Les enfants sont regroupés par poule de 6, par niveaux de ceinture, par âge et par taille. Au sein d'une poule, tous les enfants se rencontreront.
- Chaque groupe de 6 se dirige vers une table où un secrétaire enregistre le nom et le club et attribue à l'enfant un numéro compris entre 1 et 6. Afin de ne pas perdre de temps, le contrôle de chaque enfant se fait à chaque table.
- L'organisateur du Challenge explique aux parents, aux enfants et aux arbitres le déroulement de la rencontre.

MISE EN ŒUVRE

L'arbitre central organise l'ensemble de l'animation. Il demande aux autres arbitres de se mettre en place, annonce le numéro des 2 enfants qui vont s'affronter, le début et la fin d'une rencontre et demande aux arbitres de rendre une décision.

Kata

- Les 2 enfants effectuent leur kata en même temps.
- Les enfants choisissent leur kata dans la liste des katas de base de leur école.
- Lorsque l'enfant a terminé son kata, il attend en yoi.
- L'arbitre central attend que l'ensemble des enfants ait achevé leurs katas pour demander la décision aux arbitres de poule.

Combat

- Les combats durent entre 1' et 1'30".
- Un chronomètre central est mis en place pour les 16 poules.
- Les points sont donnés dans chaque poule sans arrêt du chronomètre.
- Lorsque la minute de combat est écoulée, l'arbitre central demande à chaque arbitre de poule de désigner le vainqueur de la rencontre.

CLASSEMENT ET REMISE DES MEDAILLES

- Le classement est effectué de la manière suivante : 1 victoire vaut 3 points, 1 match nul vaut 2 points, 1 défaite vaut 1 point, A abandon ou une disqualification valent 0 point.
- Dans chaque poule, les 3 enfants qui ont le plus de points sont 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}.

Les suivants sont tous 4èmes.

POULES DE 6 COMBATTANTS

Epreuve KATA

Noms	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Bien noter le nom et prénom de l'enfant ainsi que le club.

Inscrire le score des katas dans les cases blanches : ex V = victoire / D = défaite / N = Nul

Epreuve COMBATS

Noms	Clubs	N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	Total
		1																
		2																
		3																
		4																
		5																
		6																

Total Des Victoires

Noms	Victoires Kata	Victoires Combats	Total Victoires

Si le nombre de participants ne correspond pas à un multiple de 6, les groupes peuvent être constitués par poules de 3, 4 ou 5.

Exemples : 8 compétiteurs font 2 poules de 4 ;

9 compétiteurs font 1 poule de 4 et 1 poule de 5 ;

22 compétiteurs font 2 poules de 6 et 2 poules de 5 ;

Les résultats des matchs s'écrivent dans les cases blanches (1er match : le 1 contre le 4, 2ème match : le 2 contre le 5, 3ème match : le 3 contre le 6, 4ème match : le 1 contre le 2 etc...).

Au terme de l'ensemble des rencontres, le tableau « Total des victoires » permet de faire un récapitulatif des victoires en combat, en kata et d'additionner les deux nombres.

EXPLICATION DU DOUBLE REPECHAGE

Le double repêchage est une formule intéressante pour qu'un minimum de compétiteurs soit éliminé dès le 1er tour. Il permet de « repêcher » tous les combattants ayant perdu contre les quatre demi-finalistes. Habituellement, seuls les combattants ayant été battus par les finalistes sont repêchés.

Les repêchages se font comme pour une compétition à simple repêchage si ce n'est que les finalistes des repêchages combattent contre les deux perdants des demi-finales pour l'attribution des places de troisième. Leurs positions sont inversées pour éviter l'éventualité que des combattants « recombattent » entre eux.

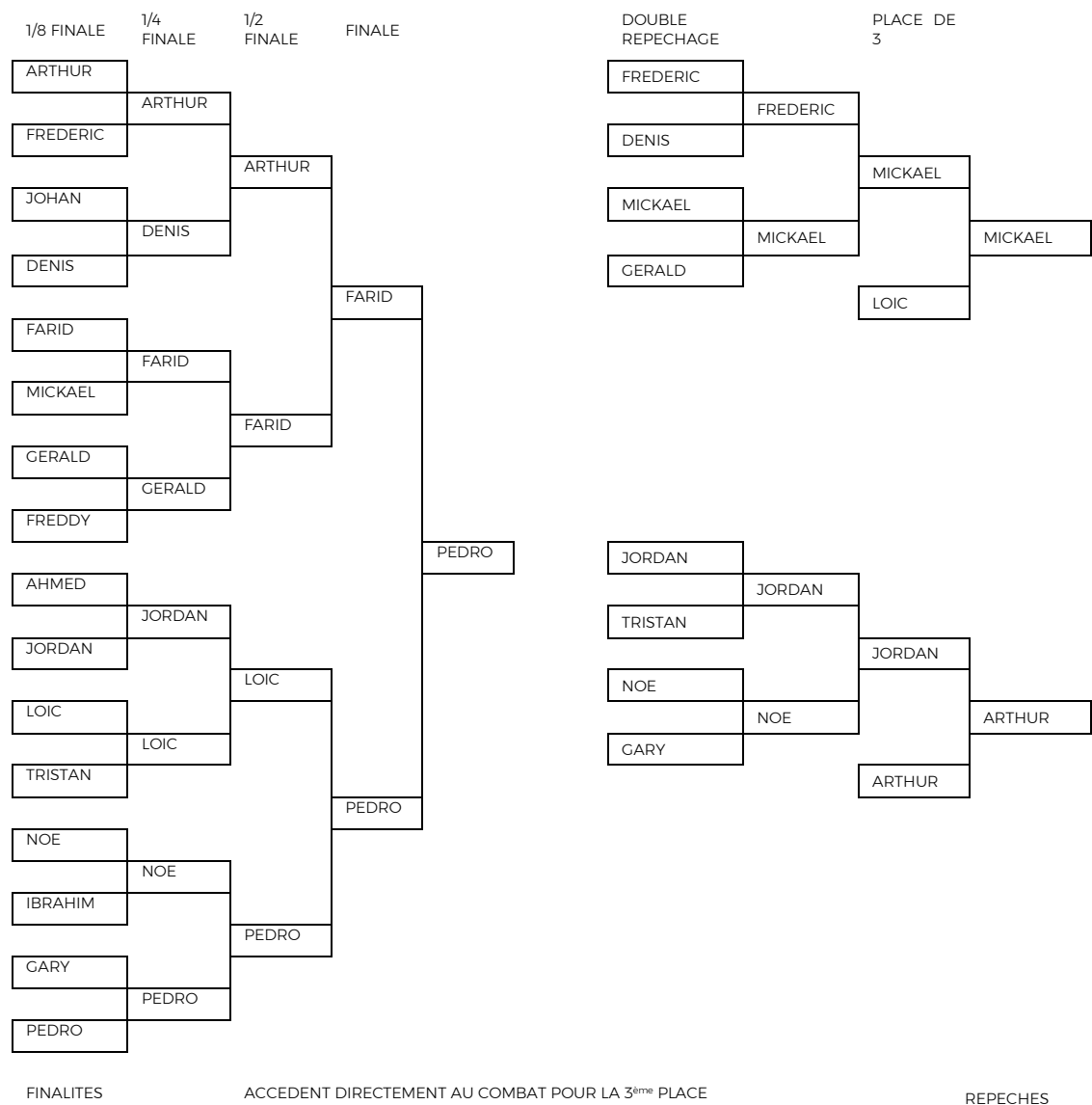
Le déroulement pour les deux finalistes de la compétition reste inchangé.

Sur l'exemple donné d'un tableau de 16 combattants, les compétiteurs pouvant accéder aux places de 3 sont au nombre de 10 (contre 6 dans un simple repêchage).

Le nombre de « non repêchés » est de 4 au lieu de 8.

Ce système nécessite 4 combats supplémentaires.

En résumé, ce mode de compétition est beaucoup plus juste dans l'attribution des places de 3 et permet de repêcher beaucoup plus de combattants.



XIV. AUTORISATION PARENTALE

Informations sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/competitions/reglementation-competitions-darbitrage/>

XV. REGLEMENTATION DU DISPOSITIF DE COACHING

Informations sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/competitions/coaching/>

XVI. REGLEMENT KARATE-MIX

Informations sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/karate-mix/>

XVII. REGLEMENT KARATE CONTACT & KARATE FULL CONTACT

Informations sur le site fédéral :

<https://www.ffkarate.fr/karate-full-contact-karate-contact/>



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

39 rue Barbès, 92120 MONTROUGE
ffkarate.fr

SAISON **2023-2024**